



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



RAPPORT TECHNIQUE

Optimiser la production
des biens et services
par les écosystèmes
boisés méditerranéens
dans un contexte de
changements
globaux

Avril 2016



**Améliorer la gouvernance des espaces
boisés méditerranéens à travers la
mise en oeuvre de
démarches participatives**

Bassin versant de Barbara - Tunisie

Ce rapport a été rédigé dans le cadre du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sur la période 2011-2016, sous la maîtrise d'ouvrage du Plan Bleu et du Secrétariat du Comité Silva Mediterranea (FAO).



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée (Plan Bleu) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part du Plan Bleu ou de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de(s) l'auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Plan Bleu ou de la FAO.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.

ISBN 978-92-5-209419-7 (FAO)

© Plan Bleu, 2016

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée.

Crédit photo : Abderrahmane Ben Boubaker

AUTEUR DU RAPPORT

M. Abderrahmane Ben Boubaker, expert national, Tunisie

Contact : absn@gnet.tn

EQUIPE NATIONALE

Saleh El Mensi, Point Focal, Ingénieur principal - Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunisie

Contact : s_elmensi@yahoo.fr

Sassi Dey, Référent thématique, Sous-Directeur des Aménagements des Forêts, Ministère de l'Agriculture de la Pêche et des Ressources Naturelles - Direction Générale des Forêts, Tunisie

Contact : sassidey@yahoo.fr

Aouatef Mabrouk, sociologue experte en gouvernance territoriale

Contact : awatefmab@gmail.com

APPUI TECHNIQUE

Magali Maire, Expert Forestier, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Département Forêt, Division des Politiques et Ressources Forestières (FOA), Italie - (Appui technique depuis 2015)

Contact : magali.maire@fao.org

A également contribué :

Dr. Fabrice Gouriveau, Expert régional, Équipe de Coopération Internationale (Direction des Affaires Internationales) au Centre de Recherche Forestière de Catalogne (CTFC), Espagne

Contact : fabrice.gouriveau@ctfc.es

COORDINATION ET MAITRISE D'OUVRAGE

Nelly Bourlion, Chargée de programmes Écosystèmes forestiers, biodiversité, Plan Bleu. France

Contact : nbourlion@planbleu.org

CITATION

Ben Boubaker A. (2016). *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives, Bassin Versant de Barbara, Tunisie*. Plan Bleu, Valbonne.

Cette publication est téléchargeable sur les sites web du Plan Bleu et de la FAO : www.planbleu.org - www.fao.org

Les méthodes et analyses utilisées ainsi que les résultats et conclusions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement le point de vue des experts impliqués dans ce projet et engagent seulement l'auteur.

Table des matières

Auteur du rapport.....	2
Equipe Nationale.....	2
Appui technique et relectures.....	2
Coordination et maîtrise d'ouvrage.....	2
Citation.....	2
Table des matières	3
Figures, tableaux et photos.....	5
Résumé exécutif	6
Rappel du Contexte.....	8
Contexte de l'étude.....	8
Contexte général.....	8
Contexte dans le cadre du projet Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).....	9
Description du site pilote	10
Aperçu sur les principales caractéristiques du site ciblé	10
Objectifs de gestion et enjeux du site pilote.....	13
Instruments de gestion et aménagement en place sur le site et acteurs impliqués	13
Démarche participative pour une gouvernance améliorée.....	16
Démarche participative dans le site pilote.....	16
Objectif de la démarche participative dans le site pilote.....	16
Structure de gouvernance.....	17
Identification des acteurs impliqués	19
Phase de la démarche participative.....	20
Diagnostic, définition des choix stratégiques de développement et gestion des ressources	22
Description de la démarche participative mise en place pour la réalisation de l'étude.....	22
Ressources et choix stratégiques identifiés.....	22
Planification participative et plan d'action	24
Valeur ajoutée de la démarche participative.....	26
Renforcement de la prise en compte de la dimension forestière dans les PDC	26
Renforcement de la participation d'autres intervenants dans le processus	27
Sur le plan socio-institutionnel.....	28
Présentation des synergies	29
Synergie avec les autres composantes du Projet	29
synergies avec d'autres projets	29
Analyse critique de l'approche participative.....	30
Apport et limites de l'étude	30
Difficultés rencontrées - recommandations et solutions trouvées	31
Valorisation des activités de la composante à l'échelle nationale.....	32
Conclusion.....	33
Bibliographie	34
Principaux documents consultés.....	34
Annexes.....	35
Annexe 1 : Carte de localisation des zones forestières et du site pilote.....	36
Annexe 2 : Compte-rendu de l'atelier de restitution des résultats de l'étude au niveau local (Fernana, 5 septembre 2015).....	37

Annexe 3 : Compte-rendu de l'atelier de restitution des résultats de l'étude au niveau central.....	40
Annexe 4 : Résumé des principaux ateliers et rencontres tenus	42
Annexe 5 : Compte-rendu de l'atelier de concertation avec les partenaires (Béja le 09/09/2014)...	46
Annexe 6 : Proposition d'une convention cadre pour la cogestion de l'exploitation du liège et la gestion des parcs à liège	48
Cadre de la convention	48
Termes de la convention.....	48
Annexe 7 : Programme prévisionnel d'exploitation du liège sur le site	50
Annexe 8. : Outils de collecte de données de base sur la gestion des ressources naturelles en milieu boisé.....	51
Exploitation et valorisation des produits forestiers dans les secteurs ciblés (Jouaouda et OuledMfadda).....	51
Produits forestiers exploités à l'entreprise (Une fiche par produit).....	52
Organisation de la population dans les deux secteurs ciblés.....	53
Relation des usagers avec le milieu forestier (Nature et importance des délits).....	53

Figures, tableaux et photos

Figure 1 : Carte de localisation des zones forestières et du site pilote.....	36
Figure 2 : Liste des participants à l'atelier de restitution des résultats de l'étude - Tunis le 05 septembre 2015.....	38
Figure 3 : Liste des participants à l'atelier de restitution (le 10 septembre 2015).....	41
Tableau 1.....	16
Tableau 2 : Structure de gouvernance mise en place.....	18
Tableau 3 : Cartographie des acteurs.....	19
Tableau 4 : Mise en œuvre de démarche participative.....	20
Tableau 5 : Résumé des principaux ateliers et rencontres tenus.....	42
Tableau 6 : Actions convenues.....	47
Tableau 7 : Programme prévisionnel d'exploitation du liège sur le site.....	50
Tableau 8.....	51
Tableau 9.....	51
Tableau 10.....	51
Tableau 11.....	52
Tableau 12.....	52
Tableau 13.....	52
Tableau 14 : Quelles sont les ressources forestières d'intérêt socio-économique qui méritent d'être valorisées ?.....	53
Tableau 15.....	53
Tableau 16.....	53
Photo 1 : Vue d'ensemble sur la retenue du barrage de Barbara.....	11
Photo 2 : Vue d'ensemble de la forêt de Tegma.....	11
Photo 3 : Mutilation des arbres de chêne Zeen à Tagma.....	11
Photo 4 : Mutilation des arbres de chêne zeen à Tagma.....	11
Photo 5 : Vue d'ensemble d'une partie de la forêt Tegma.....	12
Photo 6 : Exploitation des clairières forestières à Tegma.....	12
Photo 7 : Parcours sous couvert à réhabiliter.....	24
Photo 8 : Parcours sous couvert à réhabiliter.....	24
Photo 9 : Parc à liège.....	25
Photo 10 : Parc à liège.....	25
Photo 11 : Réunion avec des usagers et membres des CD.....	25
Photo 12 : Réunion de restitution et de validation des actions avec les représentants des usagers.....	25
Photo 13 : Cultures fourragères en zones péri-forestières.....	27
Photo 14 : Cultures fourragères en zones péri-forestières.....	27

Résumé exécutif

La présente étude a été menée dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 3 « **Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives** » inscrite dans le Projet régional, soutenu par le FFEM pour « **Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux¹** ». Il vise à inciter les acteurs concernés à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable de biens et services par les écosystèmes forestiers. La composante 3 vient soutenir le processus de développement participatif dans une perspective d'amélioration de la bonne gouvernance des espaces boisés.

Le site concerné par l'étude est situé dans le bassin versant de Barbara dans le nord de la Tunisie² qui a été proposé lors de l'atelier régional sur les démarches participatives, tenu à Antalya du 25 au 27 juin 2013, qui s'est conclu sur la nécessité, pour chaque pays partenaire du projet, de définir plus précisément la démarche de gouvernance participative devant être mise en œuvre sur le site pilote identifié. Une note méthodologique pour mener cette étude a été élaborée selon les principes et les orientations convenus lors dudit atelier et a été validée sur la base des travaux de la réunion nationale de lancement tenue à Tunis les 28 et 29 octobre 2013.

La pratique de l'approche participative et intégrée préconisée dans le cadre de cet exercice visait à améliorer la gouvernance de l'espace boisé dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée des ressources naturelles qui s'inscrit dans un processus de développement local. L'approche visait également à réconcilier la population forestière avec son milieu et son environnement dans le cadre d'une bonne gouvernance, associant l'ensemble des usagers des ressources forestières et les acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans la gestion de ces ressources.

L'étude a été réalisée pendant la période post-révolution dans un contexte social et institutionnel complexe, marqué notamment par l'affaiblissement de l'administration et des cadres de concertation en charge coordonner le développement local et régional ainsi que par la remise en cause de la légitimité des organisations locales. Ce contexte a ralenti la mise en œuvre de l'approche participative adoptée mais sans bloquer le processus. En effet, malgré ces contraintes, les travaux réalisés dans le cadre de l'étude ont permis de concevoir et de tester une démarche participative et intégrée, en capitalisant les diverses expériences menées en la matière, en particulier sur le site.

Une dynamique de développement communautaire a été relancée en redynamisant la participation et l'implication de la population dans le processus de développement dans le site et de renforcer le partenariat et les synergies entre les intervenants qui le soutiennent. Plus concrètement, l'appui apporté par le projet FFEM a permis de :

- redynamiser les organisations locales (CD, GD) initiées par les projets intervenant dans le site et engager un processus de leur restructuration afin de mettre en place un groupement de développement légitime et crédible pouvant constituer un partenaire actif dans la gestion intégrée et concertée des ressources forestières, en complémentarité avec les autres composantes de développement (amélioration de conditions de vie, développement agricole et de l'élevage, protection du barrage de Barbara et la dans la bonne gouvernance de ces ressources) ;
- consolider la dynamique de partenariat entre les principaux acteurs intervenant dans le site à savoir : l'Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYANO), en charge du développement des zones montagneuses et forestières, et la Direction générale des Forêts (DGF), responsable de la gestion du domaine forestier. Cette synergie s'est concrétisée au cours de l'étude pour la programmation des activités répondant aux besoins prioritaires des populations et facilitatrices de leur adhésion aux processus de développement participatif (désenclavement, alimentation en eau potable). Les modalités de leur réalisation respectivement par le DGF et par l'ODESYANO sont déjà engagées ;
- identifier, en concertation avec les usagers et les parties prenantes, les possibilités de mise en place des modes de cogestion de certaines ressources forestières, ayant un intérêt socio-économique pour la population, et développer la démarche et les outils pour réaliser ces possibilités³. La concrétisation de ces initiatives, déjà amorcée dans le

¹ Il comprend trois composantes : (i) l'intégration des impacts du changement climatique dans les politiques de gestion forestières ; (ii) l'estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens ; (iv) l'optimisation et la valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (puits de carbone), et (v) le renforcement de la coordination et des échanges d'expériences entre acteurs de la sous-région.

² Le site couvre une superficie totale de 7 330 ha, soit 45 % de la superficie totale du bassin versant de l'Oued Barbara dans le gouvernorat de Jendouba, sur lequel est construit l'un des principaux barrages du pays. Le site est situé à la frontière avec l'Algérie, dans l'étage bioclimatique humide à hivers frais.

³ Il s'agit de l'amélioration des parcours en forêt, l'exploitation du liège et la gestion des parcs à liège. Ces actions seront réalisées au cours de l'année 2015 dans le cadre du partenariat entre la DGF, l'ODESYANO et l'OEP et l'INGREF. Elles permettront d'alléger la pression sur la forêt et d'associer directement les usagers dans la lutte contre l'émondage des arbres de chêne zeen et de chêne liège.

cadre de l'étude sera poursuivie dans le cadre d'un partenariat entre la DGF, les usagers et l'ODESYANO, en associant les autres partenaires concernés (l'OEP et l'INGREF).

L'amélioration de la bonne gouvernance des écosystèmes forestiers et la mise en place des modes de cogestion des ressources forestières, abordées dans le cadre de l'étude, font partie des axes importants de la nouvelle stratégie forestière de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2024). Cette stratégie accorde une grande importance accrue au développement socio-économique et à la promotion du partenariat pour soutenir la gestion durable des forêts et des parcours. Les résultats obtenus même partiellement constituent une référence dans la région pour soutenir et encourager les initiatives communautaires de gestion améliorée et durable des écosystèmes forestiers.

Les résultats de l'étude ont été présentés au cours d'un atelier de restitution final, organisé à la Direction Générale des Forêts le 10 septembre 2015. Cet atelier présidé par le Directeur général des Forêts et auquel ont participé les principaux partenaires a constitué une opportunité pour consolider l'ancrage de l'approche participative comme mode opératoire nécessaire dans le cadre d'une bonne gouvernance locale des espaces boisés en Tunisie.

Rappel du Contexte

CONTEXTE DE L'ETUDE

Contexte général

La gestion des territoires boisés dans les pays méditerranéens est souvent confrontée au dilemme de la nécessité de concilier des impératifs de développement socio-économique et des objectifs de réhabilitation et de préservation des ressources naturelles dans des écosystèmes fragiles. En effet, les territoires boisés jouent depuis toujours des fonctions multiples sur le plan écologique et environnemental ainsi que sur le plan socio-économique et sociopolitique. Dans la majorité des pays méditerranéens, les forêts, les maquis et les garrigues continuent à jouer un rôle prépondérant pour la protection des bassins versants.

Les milieux boisés fournissent à leurs habitants et aux divers usagers des biens et services multiples et contribuent d'une manière significative à l'économie locale et régionale. La gestion durable des territoires boisés, de plus en plus fragilisés, constitue un enjeu stratégique de taille dans les stratégies et les politiques de développement dans les rives de la Méditerranée.

En Tunisie, les forêts et les terres des parcours couvrent environ 5,6 millions ha, ou 34 % de la surface du pays (DGF 2010). Les formations forestières couvrent une superficie de 971 000 ha⁴ soit 6 % de la superficie totale du pays, ou 9 % si l'on en exclut la partie désertique. La plupart des forêts (94 %) sont publiques (domaine privé de l'État) et le reste constitue des propriétés privées (FAO 2010).

Les forêts et les parcours offrent des bénéfices environnementaux importants à travers le maintien de l'équilibre écologique de l'environnement naturel et de la biodiversité à travers notamment un réseau d'aires protégées couvrant 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 256 zones humides. Ces formations végétales contribuent à l'atténuation du changement climatique et protègent les terres agricoles et les barrages de captage des bassins versants. Ils hébergent la majeure partie de la diversité biologique en Tunisie avec plus de 2 200 espèces végétales et environ 500 espèces animales, dont plusieurs sont endémiques (Programme de Nations Unies pour le Développement, (PNUD) et Fonds Mondial pour l'Environnement, 2014).

Sur le plan économique, les forêts et les parcours génèrent environ 1 055 million DT, c'est-à-dire environ 1,5 % du PIB national. Ils fournissent un flux de biens et services qui contribuent à l'économie locale et nationale. Sur le plan socio-économique, environ 7 % de la population du pays réside dans les zones forestières et exercent un droit d'usage reconnu et réglementé par la législation forestière. La plupart de ces populations sont pauvres et dépendent des activités sylvo-pastorales et des cueillettes d'une diversité de produits forestiers non ligneux. Les forêts et les parcours fournissant entre 15 et 25 % des besoins alimentaires pour le bétail, et environ 14 % des besoins d'énergie domestique des ménages (DGF/FAO 2012). Ils contribuent à 30 à 40 % des revenus des ménages ruraux et offrent entre 5 à 7 millions de jours de travail par an, (équivalent de 17 500 emplois permanents) au bénéfice d'à peu près 100 000 ménages, avec un revenu par ménage estimé à environ 350 DT/an.

En dépit des investissements importants consentis par l'État et les efforts déployés, les écosystèmes sylvo-pastoraux continuent à faire face à un ensemble de menaces liées aux différentes causes de dégradation telles que le défrichement et l'expansion agricole, les incendies, le surpâturage, le développement urbain en milieu forestier. Ce processus de dégradation a été amplifié au cours de la période post-révolution, plus particulièrement en territoires boisés où les coupes illicites des arbres forestiers et l'émondage des arbres de chêne liège et de chêne zen se sont accentués. Par ailleurs, les changements climatiques viennent aggraver ce processus et constituent une menace à la régénération et à la préservation des écosystèmes sylvo-pastoraux.

Afin de freiner ce processus de dégradation des forêts et des parcours et mettre en place des modes de gestion intégrée et concertée des ressources naturelles, la nouvelle constitution a pris en compte les problèmes liés au climat, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, en mentionnant « la nécessité de contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain de manière à garantir la pérennité de nos ressources naturelles... ». Les Articles 12 et 45 mettent respectivement l'accent sur « l'exploitation rationnelle des richesses nationales » et le rôle de l'État pour garantir « le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la protection de l'environnement ». Enfin,

⁴ Elles sont formées de 768 000 ha de forêts arborées (400 000 ha de forêts artificielles et 368 000 ha de forêts naturelles), 63 000 ha de maquis et garrigues, et 140 000 ha de terrains nus / rocheux. Les forêts de résineux couvrent 457 000 ha, dont 296 600 ha de pin d'Alep (*Pinus halepensis* L.), répartis dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest du pays.

L'Article 129 met en exergue le fait que « les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que les plans de développement » doivent être fondés sur les principes « du développement durable et des droits des générations futures ».

Dans cette perspective, la DGF a préparé et adopté une stratégie nationale pour le développement durable et la gestion des forêts et parcs (2015-2024)⁵. La mise en œuvre de la stratégie est fondée sur la pratique d'une approche participative et intégrée en associant les populations forestières et les autres parties prenantes concernées dans le cadre d'un processus de développement participatif et partenarial.

La mise en œuvre de cette stratégie sera amorcée notamment dans le cadre d'un programme en cours de formulation, avec l'appui de la Banque Mondiale dont l'objectif de développement est la « Promotion de la cogestion intégrée des paysages forestiers et pastoraux en mettant en pratique une approche de gestion participative de ces ressources en favorisant l'accès à ces ressources de manière à réduire les conflits, la surexploitation et la pression exercée sur les écosystèmes forestiers et pastoraux fragiles et à permettre l'atténuation des effets négatifs dus aux changements climatiques ».

Contexte dans le cadre du projet Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Aperçu général sur le Projet régional soutenu par le FFEM

La présente étude a été menée dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 3 « **Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives** » inscrite dans le Projet régional, soutenu par le FFEM pour « **Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux** ». Elle vient soutenir le processus de développement participatif dans une perspective d'amélioration de la bonne gouvernance des espaces boisés.

Le projet régional constitue une opportunité pertinente pouvant contribuer à soutenir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie forestière (2015-2024). Il vise à inciter les acteurs concernés à gérer et/ou restaurer les espaces boisés méditerranéens avec une perspective de fourniture durable de biens et services par les écosystèmes forestiers. Il comprend cinq principales composantes d'interventions :

- **Composante 1** : L'intégration des impacts du changement climatique dans les politiques de gestion forestières et à cet effet, la production de données et d'outils relatifs à la fois à la vulnérabilité et à la capacité d'adaptation des forêts ;
- **Composante 2** : L'estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens, en vue d'appuyer efficacement la prise de décision ainsi que de renforcer les actions d'appui à la gestion durable de ces écosystèmes ;
- **Composante 3** : L'amélioration des modes de gouvernance des écosystèmes boisés au niveau des territoires afin de promouvoir au niveau local des stratégies de réduction des pressions anthropiques sur ces écosystèmes tout en garantissant aux usagers que les biens et services dont ils dépendent pourront être maintenus sur le long terme ;
- **Composante 4** : L'optimisation et la valorisation du rôle d'atténuation des forêts méditerranéennes (puits de carbone), via l'élaboration d'outils méthodologiques qui permettront de faire valoir les efforts locaux de protection/restauration des écosystèmes ;
- **Composante 5** : Le renforcement de la coordination et des échanges d'expériences entre acteurs de la sous-région à travers des activités de coordination et de communication au sein du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM) et dans le souci d'engager un dialogue sur des orientations communes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques par le secteur forestier en Méditerranée.

La présente étude a concerné un site, situé dans le bassin versant de Barbara dans le nord de la Tunisie, qui a été proposé lors de l'atelier régional sur les démarches participatives, tenu à Antalya du 25 au 27 juin 2013, et qui s'est conclu sur la nécessité, pour chaque pays partenaire du projet, de définir plus précisément la démarche de gouvernance participative devant être mise en œuvre sur le site pilote identifié. Une note méthodologique pour mener cette étude a été élaborée selon les principes et les orientations convenus lors dudit atelier et a été validée sur la base des travaux de la réunion nationale de lancement tenue à Tunis les 28 et 29 octobre 2013.

⁵ Elle comprend quatre objectifs principaux : (i) Adaptation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement des capacités, (ii) Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique, (iii) Préservation et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur et (iv) Consolidation et amélioration du capital des ressources forestières et des pâturages.

Rappel des objectifs de la composante 3

L'objectif de la composante 3 est « d'améliorer la gouvernance des écosystèmes forestiers en encourageant le développement de démarches de gestion participatives ».

Les démarches participatives qui seront développées et diffusées à travers le projet ont pour objectif de répondre à ces défis en encourageant les approches systémiques. Il s'agira ainsi de faciliter la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs des territoires boisés (propriétaires, gestionnaires, décideurs locaux, usagers des biens et services...) aux décisions de gestion de ces territoires et à leur mise en œuvre. Impliquer les multiples usagers d'un territoire dans sa gestion et à son aménagement permettra à la fois de prendre en compte les besoins de ces usagers en termes de services fournis par les écosystèmes, et de sensibiliser les usagers à la vulnérabilité de l'écosystème dont ils peuvent dépendre.

Ces démarches participatives permettront également de renforcer le dialogue et la collaboration entre le secteur forestier et les autres secteurs concernés par la gestion des espaces boisés (eau, agriculture, énergie, tourisme, environnement, aménagement du territoire, etc.). Elles incluront une dimension prospective afin d'amener les multiples acteurs à appréhender la gestion de leur territoire avec une vision de long terme, et de comprendre et anticiper au mieux les impacts de facteurs exogènes (changement climatique par exemple) ou de décisions endogènes (modes de gestion forestière et activités humaines impactant les forêts) sur l'écosystème et les services qu'il fournit, apportant ainsi un éclairage précieux pour orienter les choix stratégiques vers la durabilité.

Le présent rapport de synthèse présente les produits et les résultats de l'étude ainsi qu'une analyse de l'expérience menée selon la méthodologie adoptée pour améliorer la gouvernance participative sur le site pilote situé dans le bassin versant de Barbara en Tunisie. L'analyse a porté principalement sur les points forts (acquis), les difficultés et les réajustements nécessaires, les pistes d'amélioration et de capitalisation des résultats de cette expérience à l'échelle nationale.

Les résultats de l'étude ont été présentés au niveau local (tenu le 5/9/2015 à Fernana) lors d'un atelier de restitution finale, à lequel ont participé les représentants des usagers des Forêts et les principaux intervenants au niveau régional et local (voir compte rendu en annexe 2). Un second atelier de restitution a été tenu par la suite à la Direction Générale des Forêts (Tunis le 10/09/2015). L'atelier a été présidé par le Directeur général des Forêts et à lequel ont participé les principaux partenaires (voir compte-rendu en annexe 3). Il a constitué une opportunité pour consolider l'ancrage de l'approche participative comme mode opératoire nécessaire pour une bonne gouvernance locale des espaces boisés en Tunisie. Les participants ont insisté sur la nécessité de concrétiser cette orientation dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des nouveaux projets en cours de préparation, en particulier « le Projet de cogestion des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie », cofinancé par la Banque Mondiale ainsi que le « Projet de gestion des territoires ruraux vulnérables en Tunisie », cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

DESCRIPTION DU SITE PILOTE

Aperçu sur les principales caractéristiques du site ciblé

Le site couvre une superficie de 7 330 ha, répartie entre deux secteurs administratifs : Jouaouda (2 830 ha) et Ouled Mfadha (4 500 ha) dans la Délégation de Fernana (Gouvernorat de Jendouba) où vivent 9 625 habitants (voir carte en annexe I).

Principales caractéristiques écologiques

Le site est situé dans la région du Nord-ouest de la Tunisie, caractérisée par un climat de l'étage humide méditerranéen avec une pluviométrie annuelle moyenne de 800 à 1000 mm/an répartie essentiellement sur les saisons automnale (septembre à novembre) et hivernale (décembre à février). Les hivers sont froids avec quelquefois de la neige en décembre et janvier. Les quantités et la répartition des pluies sont devenues de plus en plus irrégulières avec des saisons moins marquées, sous les effets du changement climatique. Les sols acides, sur substrat gréseux, sont argileux, limono-argileux et marneux par endroit. La majorité de sols dans les clairières forestières et dans les zones péri-forestières sont généralement plus ou moins profonds, et conviennent à l'arboriculture et aux différentes cultures, principalement fourragères annuelles (orge, avoine) et au Sulla sur les sols argileux et marneux.

Le milieu boisé dans le site est formé par la « série forestière de Tegma 3 » d'une superficie de 2 840 ha, soit 39 % de la superficie totale des deux secteurs. Cette série forestière fait partie de la forêt domaniale de Tegma, dont la gestion relève de la Direction générale des forêts. La végétation naturelle est formée principalement de forêts naturelles de

chêne liège et de chêne zeen et des groupements végétaux qui leur sont associés sous forme de maquis (pistachier lentisque, éricacées, myrte, oléastres, fougères...).

Photo 1 : Vue d'ensemble sur la retenue du barrage de Barbara



Photo 2 : Vue d'ensemble de la forêt de Tagma



Ces formations végétales sont soumises à une forte pression anthropique et à un processus de dégradation continue provoquée essentiellement par le surpâturage, l'exploitation illicite des ressources forestières (écimage de chênes pour l'affouragement, déforestation, défrichement, mise en culture, incendies, etc.). Ces différents facteurs de dégradation, associés à l'inadaptation des modes de gestion des différentes ressources forestières et sylvo-pastorales, réparties en amont du bassin versant, aggravent l'érosion des terres de cultures et des parcours dans les piémonts.

Le diagnostic réalisé dans le site, en complément de celui réalisé dans le cadre de l'élaboration des Plans de développement participatifs (PDP) dans les deux secteurs administratifs concernés, montrent que le milieu forestier continu à être soumis à de nombreux délits. En effet, le nombre de délits enregistrés au cours des cinq dernières années (2010-2013) a atteint 294 dont 177 commis en 2012/2013. Ces délits sont répartis comme suit :

- 226 délits pour défrichement d'une superficie de 226 ha dont 82 délits en 2012 et 61 en 2013 contre seulement 16 en 2010.
- 52 délits pour abattage des 1 219 arbres forestiers dont 30 délits en 2012/2013 (abattage de 823 arbres) contre 6 délits et 2010 (abattage de 61 arbres).
- 5 délits pour pacage illicite.
- 11 délits (incendie/chasse illicite) dont 4 en 2012.

L'importance et la diversité de ces délits commis dans le milieu boisé, qui se sont amplifiés au cours de la période post-révolution, reflètent la persistance d'une situation conflictuelle entre les usagers et l'administration forestière, engendrée principalement par une faible ou non, implication de la population concernée dans la gestion des ressources forestières et par conséquent de la faible prise en compte de ses besoins et attentes.

Photo 3 : Mutilation des arbres de chêne Zeen à Tagma



Photo 4 : Mutilation des arbres de chêne zeen à Tagma



Principales caractéristiques sociales et socioéconomiques

La population habitant le site est de 9 625 habitants (3 525 à Jouaouda et 4 100 à Ouled Mfadda), groupée respectivement en 9 et 12 localités d'une soixantaine de ménages chacune. Ces localités constituent des unités sociogéographiques du fait des liens familiaux et parentaux des habitants, et des intérêts socio-économiques communs autour de l'utilisation commune des ressources. En milieu forestier, la répartition de ces unités socio-territoriales est généralement liée à l'accès aux ressources forestières et aux usages communs de ces ressources par la population forestière dans le cadre de l'exercice de ses droits d'usage reconnus par la législation forestière.

Le site est caractérisé par une prédominance des petites exploitations familiales généralement morcelées, de 2,5 à 4 ha en moyenne. L'agriculture est dominée par des systèmes de production associant l'élevage extensif et peu productif (principalement ovins et caprins) qui contribue à plus de 50 % du revenu de la majorité de ménages) et une agriculture de subsistance destinée essentiellement à l'autoconsommation familiale.

Le cheptel prélève l'essentiel de son alimentation à partir des parcours naturels en forêt et des produits forestiers non ligneux (glands de chêne liège, feuillage de chêne zen). Les clairières forestières sont exploitées par les usagers afin de cultiver des céréales et des cultures fourragères (avoine, orge) et pour installer des petits vergers localisés autour des villages où sont plantés des arbres fruités associés aux cultures légumières destinées à l'autoconsommation. La main d'œuvre disponible est en grande partie absorbée par les chantiers pour la réalisation des travaux forestiers et des travaux de conservation des eaux et des sols.

Photo 5 : Vue d'ensemble d'une partie de la forêt Tegma



Photo 6 : Exploitation des clairières forestières à Tegma



Importance stratégique du site

Sur le plan stratégique, le bassin versant de Barbara fait partie des principales zones prioritaires de protection contre par la dégradation des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier ainsi que par la pauvreté de la population vivant en milieu forestier. Le site a une importance socio-territoriale stratégique. Il couvre environ 45 % de la superficie du bassin versant de l'Oued Barbara (16 408 ha), qui alimente l'un des principaux barrages appartenant au château d'eau du pays et il est situé à proximité de la zone frontalière avec l'Algérie. L'importance socio-territoriale stratégique du site s'est accrue au cours de la période post-révolution en raison des problèmes sécuritaires qui touchent la région en général et le milieu forestier en particulier.

Les écosystèmes, forestiers et agro-forestiers dans le site, qui fait partie du domaine de l'Etat et dont la gestion est assurée par la Direction générale des Forêts (DGF), constituent des espaces vitaux pour les habitants de la forêt, qui sont reconnus légalement comme des usagers légitimes de cet espace. Ils exercent des droits d'usage (cueillette des fruits, plantes, bois mort, pâturage) pour leurs besoins de consommation, sans que ces usages ne prennent un caractère commercial. La population forestière du site bénéficie aussi des journées de travail générées par les travaux d'exploitation du liège et d'entretien de la forêt sans qu'ils soient effectivement associés à la gestion et à la préservation de ces ressources.

Le site fait partie des zones prioritaires d'intervention de la DGF. Il a bénéficié notamment des interventions du « Projet de gestion intégrée des forêts » (cofinancé par la coopération Japonaise) et de l'Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYANO) dans le cadre du « Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest » (cofinancé par la Banque Mondiale). Le site a été ciblé par la présente étude afin de capitaliser ces différentes expériences en matière de pratique de l'approche participative et intégrée et de renforcer la bonne gouvernance de l'espace forestier, en associant l'ensemble des parties prenantes, en particulier les usagers de la forêt.

Objectifs de gestion et enjeux du site pilote

La pratique de l'approche participative et intégrée préconisée dans le cadre de la présente étude vise globalement à réconcilier la population forestière avec son milieu et son environnement dans le cadre d'une bonne gouvernance, associant les usagers des ressources forestières et l'ensemble des intervenants dans un processus de gestion intégrée et concertée des ressources :

1. définir une structure de gouvernance participative qui peut contribuer à la gestion durable de écosystèmes boisés ;
2. concevoir une forme d'organisation locale appropriée de la population représentative et légitime pouvant jouer le rôle d'interlocuteur vis-à-vis des acteurs œuvrant dans le développement et la gestion des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier ;
3. développer une approche pour une gestion participative des écosystèmes forestiers.

Instruments de gestion et aménagement en place sur le site et acteurs impliqués

Organisation de la gouvernance des forêts dans le pays

Sur le plan institutionnel, la gestion du domaine forestier de l'état et les terres de parcours relevant du régime forestier relève de la responsabilité directe de la DGF qui est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP). La DGF a la charge de gérer ce patrimoine en cumulant à la fois un rôle de protection des ressources forestières et pastorales (police forestière) et un rôle de développement socio-économique des populations forestières usagères de ces ressources⁶. La régie d'exploitation forestière, qui relève de la DGF et bénéficie d'une certaine autonomie, est en charge de l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers.

A l'échelle régionale, les services forestiers sont rattachés hiérarchiquement au Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) et ils font partie administrativement (sur le plan fonctionnel) de la DGF. La planification, la programmation et le suivi des interventions forestières sont assurées par les services forestiers régionaux sous la tutelle de la DGF en termes de préparation et d'exécution des budgets annuels ainsi qu'en termes de préparation et de mise en œuvre des divers projets et programmes cofinancés par des bailleurs de fonds ou par des agences techniques de coopération. Cette double tutelle est souvent à l'origine des certaines difficultés de coordination et de prise de décision et ne facilite pas la gouvernance locale de la forêt.

L'administration forestière ne bénéficie pas d'une autonomie administrative et financière adaptée aux spécificités du secteur forestier en lui permettant de jouer pleinement son rôle. Les recettes forestières reviennent au Trésor de l'Etat et de ce fait la DGF est appelée à préparer son budget annuel dont l'arbitrage et l'allocation des fonds sont discutés au sein du MARHP et arbitré par le Ministère des Finances. Dans la situation actuelle, on peut dire que l'organisation et les capacités de la DGF ne lui permettent pas mettre en œuvre une approche participative et intégrée pouvant contribuer à la bonne gouvernance de l'espace forestier (milieu boisé et parcours).

La nouvelle stratégie forestière (2015-2024) a pris en considération cet aspect qui fait partie des axes prioritaires retenus. Des mesures d'adaptation et de réorganisation des services forestiers devraient être opérées prioritairement dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie.

Sur le plan social et socioprofessionnel, l'article premier du code forestier (*JORT n° 30 du 3 mai 1988*) indique que : « le patrimoine forestier est une richesse nationale. Sa protection et son développement constituent une exigence fondamentale de la politique nationale de développement économique et social. Il est du devoir de tout citoyen de contribuer à son extension et à sa sauvegarde ».

D'autre part, le code forestier a préservé le droit d'usage des ressources forestières par les populations forestières en réglementant l'exploitation et l'utilisation de certains produits forestiers qui ont été depuis longtemps pratiqués par les populations. Les droits d'usage consistent à permettre aux usagers d'utiliser gratuitement certains produits des forêts pour subvenir aux besoins des membres de leurs familles, sans jamais revêtir un caractère commercial ou industriel. Ces droits sont cités dans l'article 36 du code et réglementés par l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 13 décembre 1988⁷.

⁶ Article 7 (modifié par la loi n°2005-13 du 26 janvier 2005) : « les ingénieurs et techniciens des forêts sont chargés de l'application des dispositions du code forestier et de ses textes d'application. Ils effectuent leurs attributions sur tout le territoire national. À cet effet, ils sont chargés du contrôle des travaux exécutés sous leur responsabilité et des inspections de jour comme de nuit dans les périmètres soumis à leur surveillance et de dresser des procès-verbaux dûment datés et signés pour les crimes commis dans ces périmètres ».

⁷ Le ramassage du bois mort gisant sur le sol ; le prélèvement de broussailles d'essences secondaires sans dessouchement (avec autorisation écrite de l'agent forestier local précisant la quantité, le lieu et la durée de l'exploitation), l'utilisation des parcours forestiers pour l'alimentation du cheptel appartenant au titulaire de ce droit, la cueillette des champignons, des fleurs sauvages, des câpres et l'exploitation des plantes médicinales et condimentaires (sans les commercialiser), la culture de certaines parcelles non couvertes de forêts pour l'usager non propriétaire de terre agricole.

Les usagers sont civilement et solidairement responsables des dommages causés à la forêt dans le périmètre où ils exercent leurs droits d'usage (Article 40).

Le droit d'usage tel que le prévoit le code forestier limite considérablement la mise en place des modes de gestion intégrée et concertée des ressources forestières en impliquant la population. La législation forestière a prévu la possibilité pour les usagers de la forêt de s'organiser en associations forestières d'intérêts. L'article 43 (section 5) du code forestier stipule que « les usagers⁸ peuvent se grouper en association forestière d'intérêt ayant pour objet l'intégration de la population forestière en la faisant participer aux actions de protection et de développement du domaine forestier et à l'exploitation des ressources forestières ». Toutefois, ce mode d'organisation spécifique a été remplacé par un mode d'organisation prévoyant la généralisation du statut unique de Groupement de Développement Agricole (GDA) indépendamment de la nature des ressources autour desquelles devrait être opérée l'organisation des usagers. Ceci a limité le champ d'action des usagers des forêts et leur implication dans le processus de gestion concertée des ressources forestières.

Le cadre juridique actuel n'est donc pas propice à la mise en place d'un mode de gouvernance locale des forêts qui aurait pour finalité de faire des usagers de véritables partenaires de développement du secteur forestier. Ceci étant renforcé par le fait qu'actuellement, les usagers n'ont pas accès aux ressources forestières afin d'en tirer profit économiquement.

L'adaptation du cadre juridique (code forestier) fait partie des défis majeurs de la nouvelle stratégie forestière (2015-2024) visant à créer les conditions favorables à la pratique d'une véritable approche participative et intégrée centrée sur une gestion durable des espaces boisés.

Instruments encadrant l'utilisation et la gestion des ressources forestières

La gestion des forêts et des parcours est régie par le code forestier qui constitue le cadre juridique de référence.

L'Article 16 du Code Forestier stipule la nécessité d'établir, avec la participation des usagers, pour chaque massif forestier (à l'exclusion des périmètres classés comme parcs nationaux, réserves naturelles, ou forêts créatives), un plan technique dit « Plan d'aménagement⁹ » en vue d'assurer la pérennité, la reconstitution périodique et la meilleure rentabilité des massifs forestiers domaniaux tout en tenant compte des intérêts légitimes des usagers.

Le concept d'aménagement participatif et intégré des massifs forestiers a été testé au cours de la période 2000-2004 dans le cadre du projet de développement forestier, cofinancé par la Banque Mondiale, en mettant en œuvre une dizaine d'opérations pilotes, conçues et réalisées par la DGF en partenariat avec des ONG locales. L'approche de gestion concertée des ressources forestières a été testée dans le cadre de cinq opérations pilotes réalisées en partenariat avec l'Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYANO) dans le cadre du Projet de Développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest (PNO4), cofinancé par la Banque mondiale.

Les résultats positifs obtenus dans le cadre de ces opérations pilotes et l'adhésion des usagers à cette démarche ont encouragé la DGF à adopter ce concept. L'idée étant de le mettre en œuvre progressivement dans le cadre de l'élaboration ou de l'actualisation des plans d'aménagement des forêts et dans les divers projets de développement forestier, tel que le Projet de développement des zones forestières, cofinancé par la coopération japonaise. La DGF a également réalisé, des projets visant à définir des modalités et des mécanismes de cogestion pour le développement durable des forêts dans le cadre des concessions.

Le bilan global de ces expériences en milieu forestier a mis en évidence que l'implication et la participation des usagers à la gestion des ressources forestières demeurent partielles et sans perspective d'appropriation et de généralisation. Cette difficulté découle du fait que plusieurs massifs forestiers ne disposent pas de plan d'aménagement ou leurs plans sont périmés. Le manque de moyens financiers et les difficultés à trouver des bureaux d'études spécialisés dans l'approche participative et intégrée appliquée à l'aménagement et à la gestion des forêts n'ont pas permis à la DGF de remédier à cette contrainte. Le plan d'aménagement du massif forestier faisant partie du site ciblé par la présente étude est périmé depuis longtemps et son actualisation prévue dans le cadre d'un partenariat avec l'ODESYANO n'a pas pu être réalisée pour cette raison.

De ce fait, les gestionnaires à l'échelle régionale et locale se trouvent dépourvus d'instrument légal leur permettant de planifier et de programmer des interventions intégrées et concertées tout en tenant compte des besoins et des attentes des usagers de la forêt. En effet, les plans de Développement Communautaire (PDC), élaborés et mis en œuvre dans le

⁸ Article 38 du code forestier « Ne seront reconnus comme titulaire de droit d'usage dans la forêt de l'Etatique les tunisiens domiciliés à l'intérieur de la forêt. »

⁹ Article 16 du code forestier « Les plans d'aménagement comportent notamment : (a) un règlement d'exploitation basé sur les possibilités en bois et en produits divers de la forêt, indiquant le rythme des exploitations et les quantités des produits à y prélever durant une période donnée ; (b) la détermination des zones qui, en raison de l'exploitation dont elle font l'objet, doivent être mises en défens pendant la période nécessaire à leur reconstitution ; (c) la détermination des zones qui peuvent être ouvertes au parcours ainsi que le nombre maximum des animaux à y admettre.

cadre des projets de développement intervenant en zones forestières n'intègrent pas la dimension « gestion participative et intégrée des ressources forestières ».

État des lieux de l'organisation de la gouvernance dans le site pilote avant l'étude

La DGF constitue l'institution principale qui est en charge de la gouvernance du milieu forestier notamment dans la zone forestière du site. En plus de ses interventions courantes, la DGF met en œuvre le « Projet de Gestion Intégrée des Forêts – phase 2 (PGIF 2) », cofinancé par la coopération japonaise (JICA). Ce projet vise : (i) une gestion durable des forêts, tout en favorisant une conservation intégrée des écosystèmes forestiers, (ii) le développement économique et social des populations forestières et (iii) la protection et l'amélioration de la biodiversité. Ce projet est basé sur la pratique d'une approche participative et intégrée qui a été matérialisée principalement par l'organisation des usagers de la forêt en Groupement de Développement (GD) en 2004 et par l'élaboration d'un plan de développement participatif (PDP) en concertation avec ce GD. Le GD, qui a joué un rôle important dans le processus d'élaboration du PDP, en tant que structure formelle, représentant les usagers, a cessé de fonctionner en 2007 mais il continue à exister juridiquement.

La dynamique de développement communautaire engagée par ce projet a été entravée à l'achèvement de ses interventions compte tenu de la faiblesse des réalisations et de la réponse aux besoins prioritaires de la population, au non-respect de certains engagements, à l'affaiblissement de la crédibilité de l'organisation locale des usages et du manque de collaboration et de synergie entre les intervenants.

L'ODESPANO¹⁰ constitue le principal partenaire de la DGF, qui devrait jouer un rôle dans l'amélioration de la gouvernance des milieux boisés. Cet organisme intervient dans la région montagneuse et forestière du Nord-Ouest depuis 1981, en mettant en œuvre une série de projets de développement avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds. Il intervient dans 113 secteurs administratifs¹¹ dont 50 % environ sont situés en zones forestières y compris la zone de Jouaouda et Ouled Mfadda formant le site ciblé par l'étude. L'approche d'intervention pratiquée n'a pas permis d'assurer une véritable intégration de l'aménagement et la gestion des ressources forestières dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement communautaire (PDC).

Le Projet soutenu par le FFEM vient consolider la pratique de l'approche participative dans le site pour améliorer la bonne gouvernance des milieux boisés en accordant une attention particulière à l'implication effective des usagers et au renforcement des mécanismes de partenariat entre les différents intervenants.

¹⁰ L'ODESPANO est chargé de mettre en œuvre le « Projet de développement des zones montagneuses et forestières » cofinancé par la Banque Mondiale pour la période 2011-2017.

¹¹ Les 113 secteurs administratifs sont répartis dans les gouvernorats de Beja, Kef, Siliana, Bizerte et Jendouba.

Démarche participative pour une gouvernance améliorée

DEMARCHE PARTICIPATIVE DANS LE SITE PILOTE

Objectif de la démarche participative dans le site pilote

La pratique de l'approche participative et intégrée vise : (i) à développer une compréhension commune de la logique de la gestion actuelle des ressources naturelles en milieu boisé et une appréciation partagée par les différents intervenants de ses impacts socio-économiques et écologiques, (ii) d'identifier les potentialités offertes par ce milieu et les opportunités de les valoriser de manière à concilier les besoins prioritaires des usagers avec les exigences d'une gestion durable des ressources naturelles, (iii) d'activer et de consolider les mécanismes de partenariat et les synergies entre les différents intervenants en complémentarité avec les autres composantes du milieu agricole et pastoral.

Pour atteindre ces objectifs, il a été prévu de réaliser les actions résumées dans le Tableau I :

Tableau I

Actions	Résultats attendus	Méthodes / Activité
Définir une structure de gouvernance afin d'assurer l'ancrage dans le processus de gestion des ressources forestières pour la gestion durable de ces dernières.	Dispositifs, mécanismes de gouvernance participative, proposés et testés, avec des règles de participation et décision, protocole.	Concevoir, tester, initier un dispositif et des mécanismes de gouvernance pour la gestion des ressources forestières.
Concevoir une forme d'organisation locale appropriée de la population représentative et légitime pouvant jouer le rôle d'interlocuteur vis-à-vis des acteurs œuvrant dans le développement et la gestion des ressources naturelles	Structure représentative / inclusive / démocratique / pérenne pour impliquer les usagers dans la préparation des plans, cogestion, cartographie d'acteurs, nouvelle forme d'organisation adoptée de manière participative, qui sera « institutionnalisée ».	Analyser / discuter des structures existantes, diagnostic à l'échelle du massif avec les acteurs, recherche d'interlocuteurs, proposition de structure.
Développer une démarche et des outils pour rendre opérationnelle la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier de manière participative et concertée avec les parties prenantes	Diagnostic participatif, avec l'ensemble des parties prenantes, du processus de planification et de programmation (identification des acquis, contrainte), Proposition de démarche, mécanismes et outils concertés et intégrés de planification et de programmation.	Concertation avec les parties prenantes : Analyse des plans d'aménagement et des PDP. Définition des ajustements nécessaires.
Développer une approche pour une gestion participative des produits forestiers non ligneux	Approche participative pour la gestion participative/concertée des produits forestiers non ligneux (PFNL)	Capitalisation des expériences, discussions avec les acteurs. Analyse participative des opportunités et élaboration de la démarche, outils, mécanismes.

La conception et la pratique de l'approche préconisée (décrite dans la note méthodologique, élaborée dans le cadre du projet soutenu par le FFEM et adoptée par les parties prenantes) ont permis de consolider les acquis obtenus dans le cadre des interventions des différents projets et de contribuer à :

1. harmoniser les approches d'intervention en renforçant la pratique de l'approche participative et intégrée aux différents niveaux et auprès des acteurs de développement, et consolidant les relations de travail entre la DGF et les autres intervenants concernés par le développement en zones forestières ;
2. structurer et améliorer nettement les relations de collaboration entre les populations et les différents intervenants en améliorant la communication et la transparence dans les procédés de planification, de programmation et d'exécution des actions de développement ;

3. créer les synergies nécessaires pour une meilleure valorisation des moyens et des investissements, et une meilleure intégration des interventions de manière à répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins prioritaires des populations forestières ;
4. faciliter la complémentarité et l'intégration des investissements, et de mieux répondre aux besoins et attentes des groupes cibles ;
5. initier la mise en place d'une plateforme institutionnelle et socio-institutionnelle, favorable à une dynamique de développement communautaire centrée sur le concept de la cogestion des ressources naturelles en milieu forestier, fondée notamment sur l'implication effective des usagers dans la préservation des écosystèmes forestiers.

Structure de gouvernance

Structure de gouvernance mise en place dans le cadre de l'étude

La méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude a prévu la mise en place des composantes de la structure de gouvernance en indiquant leur composition, leur rôle et leur mode de mobilisation qui sont résumés dans le tableau ci-dessous indiqué.

Les composantes de la structure de gouvernance, proposée dans la méthodologie adoptée ont été adaptées sur la base des résultats des travaux réalisés sur le terrain et en tenant compte du contexte institutionnel et de la situation générale dans le pays pendant la période post-révolution. L'option retenue a été l'utilisation des structures /organisations existantes qui jouent ou qui peuvent jouer le rôle de coordination, de concertation et d'échange attendus pour soutenir le processus de développement participatif et assurer l'amélioration de la bonne gouvernance des espaces boisés.

Des actions d'information et de sensibilisation au niveau de ces structures/organisations ont été menées dans le cadre du projet soutenu par le FFEM de manière à assurer une prise en compte de différents aspects liés à leur rôle dans l'amélioration de la bonne gouvernance dans les espaces boisés, dans le cadre de leurs fonctions régaliennes.

Différences par rapport à la structure prévue dans la méthodologie

En matière de recherche, le conseil scientifique de l'INGREF assure la coordination des travaux de recherche en zones forestières. Le Directeur général des forêts est membre du conseil. La DGF a aussi établi une tradition de collaboration avec l'INGREF et l'Institut sylvo-pastoral de Tabarka (ISP) dans le cadre de convention établies notamment dans le cadre du « Projet de gestion intégrée des forêts ». L'ODESYANO et les autres intervenants dans les zones forestières ont aussi des expériences et des mécanismes de collaboration avec les différentes institutions de recherche et d'enseignement. C'est pour ces raisons que la création d'un comité technique consultatif (DGF, INGREF, ISP, INAT...) n'a pas été jugée utile.

Le rôle que doit jouer le comité de pilotage à l'échelle centrale proposé dans la note méthodologique est actuellement assuré dans le cadre de la coordination du « Programme 4 : Forêt, parcours et CES » qui a été mis en place dans le cadre de la gestion budgétaire par objectif et dont la coordination est assurée directement par le Directeur Général des forêts et. Ce programme regroupe les mêmes institutions qui devraient former le comité de pilotage (DGF, la DGFIOP, la DGAETA, l'OEP) ainsi que l'ODESYANO, qui font partie du comité local proposé dans le cadre.

Le rôle que doit jouer le comité local des parties prenantes, proposé dans la note méthodologique, est assuré partiellement par les cadres de concertation installés provisoirement dans le contexte actuel de transition. Ces cadres de concertation ont participé à la coordination du processus d'élaboration des PDC et contribuent au suivi de leur mise en œuvre.

Sur le plan socio-institutionnel, les séances d'information et de sensibilisation avec les équipes de la DGF et de l'ODESYANO ainsi qu'avec les membres des CD et du GD ont permis de lancer un processus de restructuration de ces organisations locales existantes initiées par les deux institutions. Il s'agit de mettre en place, selon la législation en vigueur, un seul Groupement de développement (structure formelle) qui couvrira les deux secteurs administratifs ciblés tout en gardant les CD (structures informelles) comme structure de soutien et d'appui au GD de manière à élargir la représentativité de la population concernée et d'améliorer son implication dans le processus de développement et dans la bonne gouvernance de l'espace boisé en complémentarité avec les autres composantes du territoire.

Tableau 2 : Structure de gouvernance mise en place

Composantes de la structure de gouvernance	Composition (nombre et typologie des partenaires devant être représentés)	Pouvoir décisionnel	Mode de mobilisation
Comité local des parties prenantes (CLPP)	Comité du massif (GD élargi), associations locales, Cadre de concertation local (<i>une vingtaine de personnes</i>). Cadres de concertation provisoires (local et régional) ; le nouveau groupement de développement en cours de création (restructuration et unification des CD et du GD existants)	Élaborer des plans d'action participatifs, et accompagner et suivre leur mise en œuvre Participer à l'actualisation du plan d'aménagement du massif forestier et des PDC	Concertation régulière selon le besoin (rencontres mensuelles)
Équipe locale d'animation et d'appui conseil	Chef de triage, services forestiers locaux, animateurs local de l'ODESYANO, animateurs d'autres projets (<i>une dizaine de personnes</i>)	Accompagner et soutenir la préparation et l'exécution des plans de développement participatif. Participer à l'actualisation du Plan d'aménagement et des PDC	Concertation hebdomadaire sur l'état d'avancement Concertation mensuelle sur les programmes d'intervention et les actions à entreprendre dans le cadre de l'exécution des PDC
Comité régional de concertation et de coordination. Cadres de concertation	Services techniques régionaux : CRDA, OEP, ODESYANO, environnement, Projets, Cadre de concertation, associations (<i>une quinzaine de personnes</i>)	Examiner la faisabilité des actions proposées, approuver les plans d'action proposés par le CPP et suivre leur mise en œuvre	Réunions mensuelles
Comité de pilotage central (Programme 4 : Forêt, parcours, CES)	Représentants de la DGF, DGACTA, DGFIOP, OEP, ODESYANO, Environnement (<i>une vingtaine de personnes</i>)	Veiller à la cohérence et la synergie entre les interventions proposées et prendre les mesures nécessaires pour faciliter leur exécution	Réunions trimestrielles
Comité technique consultatif (Conseil scientifique de recherche INGREF)	ISP, INGREF, INAT, DGF (<i>une dizaine de personnes</i>)	Consultatif (mettre à la disposition des équipes les résultats de recherches et apporter l'appui technique)	Réunions semestrielles
Structure porteuse	DGF (central) et CRDA (<i>une trentaine de personnes</i>)	Valider les plans d'actions proposés par le CPP et prendre les dispositions nécessaires pour faciliter leur exécution	Réunions périodiques selon le besoin (bimensuelles)

Le comité local des parties prenantes, formé par les membres du GD, les membres du cadre de concertation local (conseil local de développement) et des représentants des associations locales, joue un rôle de coordination et d'accompagnement de proximité du processus de développement au niveau local. Il apporte l'appui nécessaire pour faciliter les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des populations, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des PDC. Il constitue aussi un maillon important dans le processus participatif de planification et programmation et de suivi-évaluation). Ce comité doit être associé par la suite à l'actualisation du plan d'aménagement de la forêt, prévue dans le cadre de partenariat entre la DGF et l'ODESYANO.

Un comité technique informel a été créé pour accompagner et participer à la mise en œuvre des prochaines étapes de la démarche et pour contribuer à capitaliser, valoriser et diffuser les résultats de l'exercice pilote. Il est composé par des représentants des institutions au niveau régional et central impliquées directement dans le processus de développement dans les zones ciblées (voir compte-rendu en annexe 4).

Direction Générale des Forêts

- Salah El Mensi : Point focal du Projet
- Dey Sassi : Responsable de la composante
- Tbini Moncef : Chef d'Arrondissement des forêts de Aïn Draham
- Rzeigui Hamda : Subdivision forestière de Fernana

ODESYANO

- Hammad Bouselmi : Coordinateur du Projet de développement des zones montagneuses et forestières à l'ODESYANO
- Hassen Attafi : Coordinateur de l'élaboration des Plans de développement à Aïn Draham

INGREF

- M^{me} Mechergui Rania : Chercheuse à l'Institut national de la recherche en génie rural, eaux et forêts (INRGREF)

Office de l'élevage et des pâturages(OEP)

- Fathi Gouhis (Directeur au siège central)
- Directeur régional de l'OEP à Jendouba

Identification des acteurs impliqués

La cartographie des acteurs est présentée dans le Tableau 3. Les changements apportés par rapport à la méthodologie sont indiqués en vert :

Tableau 3 : Cartographie des acteurs

Catégories et noms des acteurs	Rôle potentiel des acteurs dans la démarche participative	Composantes de la structure de gouvernance	Modalité de mobilisation et de participation
Usagers locaux			
Acteur 1 : Usagers de la forêt et leur organisation locale.	Participer activement à l'élaboration du PDC et à l'accompagnement de son exécution. Participer à l'actualisation et la mise en œuvre du PA.	Comité du massif et comité local des parties prenantes. Restructurer le GD et l'articuler aux CD (processus en cours).	Acteur à part entière : Participer à toutes les étapes d'élaboration du plan d'action : Information, sensibilisation et implication des femmes et des jeunes.
Acteurs 2 : Agriculteurs en zones péri-forestières.	Participer activement à l'élaboration du plan d'action.	Comité local des parties prenantes. Cadres de concertation en place.	Participer aux étapes clé du processus (information, diagnostic communautaire, identification et priorisation des actions).
Services administratifs			
Acteur 1 : Service forestier.	Porteur et coordinateur de l'initiative.	Structure porteuse (Direction Générale des Forêts).	Organiser le déroulement du processus d'élaboration du plan d'action et mobilisation des parties prenantes. Accompagner l'exécution et le suivi-évaluation du Plan d'action.
Acteur 2 : Service Environnement.	Veiller à la prise en compte de la dimension environnementale.	Comité de pilotage et Comité régional de concertation et de coordination.	Participer aux étapes clé du processus (diagnostic, identification, faisabilité et priorisation des actions).
Acteur 3 : CRDA et l'OEP.	Coordination et participation au processus.	Comité régional de concertation et de coordination.	Partenaire à part entière dans le processus.
Cadres de concertation	Faciliter la mobilisation des acteurs et recherche des financements	Comité de concertation et de coordination (une dizaine de personnes).	Information et sensibilisation. Implication dans l'organisation et la mobilisation des acteurs.
Organismes de recherches et d'enseignement (ISP, INGRES, INAT...)	Fournir l'appui technique nécessaire en valorisant les résultats de recherches et identifier des créneaux porteurs à promouvoir	Comité technique de soutien.	Réunions et échanges, participation à certaines étapes du processus.
Secteur privé		Comité des parties prenantes.	Entretien.
Acteur 1 : Exploitants locaux.	Valoriser les ressources forestières et fournir des opportunités d'emploi en associant les usagers et leur organisation.	Comité des parties prenantes	Entretien (à étudier).

Acteur 2 : Entreprises forestières.	Valoriser les ressources forestières, créer des opportunités d'emploi, et contribuer à la préservation des ressources.	Comité des parties prenantes Cadres de concertation existants	Entretien (à étudier).
Acteurs 3 : Exportateurs.	Valoriser les ressources forestières et fournir des opportunités d'emploi en associant les usagers et leur organisation.	Comité des parties prenantes Cadres de concertation existants	Entretien (non justifier dans le cas du site).
Associations locales.	Soutenir le développement communautaire.	Comité local des parties prenantes Cadres de concertation existants	Entretien (partenariat à initier).

Phase de la démarche participative

Description synthétique de la démarche participative

La démarche méthodologique a prévu la réalisation de cinq principales phases :

1. Phase préparatoire : Information / sensibilisation des acteurs, organisation de la population
2. Phase de Diagnostic territorial partagé
 - Pré-diagnostic technique : quantification des ressources, identification des acteurs, analyse de la gouvernance.
 - Pré-diagnostic communautaire (perception des usagers et analyse de la gouvernance locale).
 - Partage du diagnostic : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
3. Phase de planification participative
 - Choix des orientations stratégiques et des objectifs de développement et de gestion du territoire.
 - Identification des actions, préféabilité et priorisation des actions.
4. Mise en œuvre et suivi des actions
5. Évaluation des actions par le biais d'indicateurs (réalisations, impacts.)

Les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche méthodologique sont résumées dans le tableau ci-après.

Il faut rappeler que les actions menées dans le cadre de l'exercice pilote viennent renforcer, compléter et consolider la pratique de l'approche participative et intégrée menée par la DGF et l'ODESPANO respectivement dans le cadre du Projet de gestion intégrée des forêts et du Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest. Ces actions ont été mises en œuvre avec la participation active des cadres des deux institutions en y associant les autres partenaires concernés, à savoir l'OEP et l'INGREF.

Différences par rapport aux phases prévues par la méthodologie

Les changements (ou les adaptations) apportés par rapport à la méthodologie de mise en œuvre de l'approche participative sont indiqués en vert dans le Tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Mise en œuvre de démarche participative

Étapes de la démarche	Méthodes participatives	Acteurs impliqués	Résultats	Livrables
PHASE 1 : Phase préparatoire				
Étape 1 : Information et sensibilisation des principaux acteurs au niveau régional et local sur l'approche et sa portée stratégique	10 ateliers dont 5 dans la région et 5 réunions restreintes avec les acteurs	Représentants de la DGF, ODESPANO, OEP, Projet GIZ, OEP	Prise de connaissance du projet, de la pertinence de l'approche participative adoptée et des modalités de processus	Compte-rendu Diffusion des documents du projet

Étape 2 : Information et sensibilisation de la population (organisation locale, personnes ressources, communautés...)	5 réunions sur le site réalisées par l'équipe d'animation de l'ODESYANO	Population des différentes unités socio-territoriales du site Équipe d'animation de l'ODESYANO, autorités locales	Population informée sur la démarche participative et les modalités d'organisation et de participation de la population dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PDC	Compte-réunion de réunion avec la population
Étape 3 : organisation de la population (mise en place d'un comité de massif)	5 réunions	Équipe d'animation ODESYANO	Population organisée en comité de développement dans chaque secteur administratif pris comme unité de base pour la planification locale	Compte-rendu de création des 2 CD créés dans les deux secteurs administratifs Jouaouda et Ouled Mfadda
PHASE 2 : Collecte des données de base et pré-diagnostic				
Étape 3 : Analyse de la documentation	Contacts et entretiens	Expert national	Capitalisation et échange de la documentation relative aux différentes expériences menées sur le site par la DGF et l'ODESYANO Identification des possibilités de les valoriser dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche participative	Documentations disponibles
Étape 4 : Pré-diagnostic technique	Entretien semi-structuré	Services techniques, DGF, ODESYANO, OEP / INGRES	Collecte et partage des données disponibles entre les acteurs	Un canevas de collecte de données complémentaires relatives aux ressources naturelles en forêt et leur gestion
Étape 5 : Pré-diagnostic communautaire	Ateliers et visites de terrain	Comités de développement / Équipe d'animation / responsables DGF : ODESYANO		Fiches de diagnostic complétées
PHASE 3 : Phase de planification participative				
Étape 6 : Planification participative globale avec les Comités du massif (GD et personnes ressources)	Ateliers et visites de terrain	Comités de développement dans les deux secteurs massif, Équipe d'animation et spécialistes matières des services techniques	Diagnostic complété en intégrant la gestion des ressources forestières dans l'aménagement et la gestion de l'espace (complémentarité avec l'espace péri-forestier et forestier)	Draft PDC (action de portée communautaire)
Étape 7 : Planification participative thématique et identification des actions prioritaires	Ateliers et visites de terrain	Comité de développement et groupes d'intérêt, avec appui de l'équipe d'animation, spécialistes matières des services techniques, Expert national	Actions de développement et groupe cible identifiés	Draft PDC
Étape 8 : Approfondissement de la Planification thématique avec les porteurs de projets et identification des actions complémentaires	Ateliers et visites de terrain	Groupes d'intérêt avec appui Équipe d'animation, Spécialistes matières, Expert national	En cours pour les activités d'aménagement et de gestion des ressources forestières)	Préparation des propositions (dossier technique à préparer)
Étape 9 : Examen de la préféabilité des actions et leur priorisation	Ateliers et visites de terrain	Services techniques, Expert national	Contenu du PDP complété et validé	Documents PDP complétés, finalisés et diffusés
PHASE 4 : Préparation du rapport et sa validation par la DGF et le PB		Expert national	Rapport	

DIAGNOSTIC, DEFINITION DES CHOIX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

Description de la démarche participative mise en place pour la réalisation de l'étude

L'approche adoptée a cherché à tout au long du processus :

1. développer une compréhension commune de la logique actuelle des utilisations des ressources forestières et une appréciation partagée des impacts socio-économiques et écologiques de la gestion actuelle de l'espace forestier ;
2. identifier les potentialités et les opportunités pouvant être exploitées pour concilier les besoins prioritaires des usagers avec les exigences d'une gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
3. introduire et intégrer « la gestion participative des forestière » parmi les axes majeurs à débattre avec la population pour trouver des solutions négociées permettant de valoriser et préserver les ressources forestières.

Plusieurs ateliers et réunions ont été tenus dans le cadre de l'étude (au niveau central, régional et local). Ils ont permis de consolider le processus déjà engagé par les autres intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement et de gestion des ressources naturelles dans le site, et apporter les améliorations nécessaires à la pratique de l'approche participative.

L'accent a été mis sur l'intégration de l'aménagement de l'espace forestier dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PDC et de mettre en évidence la nécessité de cette intégration pour pouvoir mettre en place une gestion cohérente et équilibrée des ressources naturelles dans le territoire considéré. Le travail multidisciplinaire a été aussi un principe fondamental qui a été initié et respecté à toutes les étapes en cherchant établir / consolider les synergies entre les différents intervenants concernés.

Les principaux ateliers et rencontres sont résumés dans le Tableau 6 en annexe 5 en indiquant les sujets traités, les points et les contraintes soulevés ainsi que les solutions adoptées et les actions réalisées.

Les principaux résultats de ce travail a permis de développer à une prise de conscience partagée par les parties prenantes concernées (intervenants et usagers) sur le besoin d'assurer l'intégration de l'aménagement et la gestion des ressources forestières dans le processus de la planification locale participative. Ceci s'est traduit par une adhésion et une participation active de ces parties prenantes dans le processus de la mise en œuvre de l'approche et d'avoir une communication plus franche et plus crédible avec la population sur la problématique générale de la gestion des ressources naturelles et ses incidences directes sur leur situation socio-économique. Ces discussions ont permis d'aborder des questions délicates liées à la dégradation de ces ressources (émondage des arbres, défrichement, surpâturage, etc.) et de trouver des solutions pratiques et consensuelles pour les atténuer dans le cadre d'une gestion concertée et intégrée qui tient compte des besoins des usagers de ces ressources.

Ressources et choix stratégiques identifiés

Les changements induits par le contexte post-révolution ont mis en évidence le besoin de relancer la pratique d'une véritable approche participative et intégrée (API) sur des bases solides, notamment en matière de bonne gouvernance d'implication effective des populations, d'intégration et de synergie entre les intervenants.

Les discussions et les échanges menés dans le cadre de l'étude avec les parties prenantes ont permis d'identifier les enjeux stratégiques à prendre en compte dans l'étude afin d'apporter les améliorations attendues dans la pratique de l'approche participative et intégrée préconisée. Ces enjeux portent essentiellement sur la nécessité :

1. d'une prise en compte de la réhabilitation, la préservation et la gestion participative des ressources forestières dans l'aménagement et la gestion des territoires ruraux, en complémentarité avec les autres composantes de développement réalisées ou en cours dans le site. En effet cet aspect n'a pas été abordé auparavant avec la population, notamment dans le cadre de l'élaboration des PDC, en dépit de son importance stratégique dans la zone.
2. de l'organisation des usagers et leur implication et responsabilisation dans une gestion intégrée et concertée. Cet aspect a été également souligné dans une perspective de mise en place des modes de cogestion des certaines ressources forestières d'intérêt socio-économique pour la population
3. de la coordination entre les différents intervenants pour créer les synergies et les complémentarités et l'intégration nécessaires entre les interventions et répondre plus efficacement aux besoins de la population.

La convention de partenariat entre la DGF et l'ODESYANO a constitué une base pour les discussions entre les partenaires. Cette convention prévoit que l'ODESYANO apporte le soutien nécessaire au développement dans les zones forestières en contribuant notamment à l'actualisation des plans d'aménagement des forêts selon une approche

participative et intégrée et à élaborer et mettre en œuvre des plans de développement communautaires (PDC) permettant de rendre opérationnel ces plans.

L'adhésion et la participation effective des parties prenantes au processus ont permis de prendre en compte ces différents aspects dans le déroulement de l'étude. Plusieurs actions concrètes (présentées ci-après) ont été identifiées et certaines sont déjà programmées par la DGF et par l'ODESYPARO pour concrétiser les orientations retenues.

Les usagers restent prudents quant à la perspective et la volonté de leur implication d'une manière effective dans la gestion des ressources forestières. Cette prudence découle du non-respect de certains engagements pris par l'administration pour répondre à des besoins prioritaires identifiés dans le cadre des projets intervenant dans le site. En effet, les intervenants n'ont pas une maîtrise suffisante des moyens à mobiliser pour répondre à temps aux besoins importants de la population compte tenu de l'affaiblissement des cadres de concertation et les difficultés de mobiliser des financements additionnels par d'autres intervenants.

L'ODESYPARO et la DGF ont trouvé plus de facilité à justifier la programmation des actions d'amélioration des conditions de vie des usagers dans leur propre programme d'intervention (alimentation en eau potable, désenclavement). Vu que ces actions s'intègrent dans une vision globale de développement et de gestion intégrée des ressources naturelles et sont considérées comme des mesures d'accompagnement à cette gestion.

Le fait que la majorité des usagers de la forêt ne sont pas éligibles aux mécanismes de financement et d'encouragement en vigueur constitue une contrainte majeure à la promotion des activités génératrices de revenus, valorisantes des produits forestiers. L'ODESYPARO est en train de trouver une solution à cette contrainte qui a conduit à l'exclusion des groupes cibles vulnérables (femmes et jeunes) du processus de développement participatif. Un mécanisme d'appui direct doit être mis en place d'ici la fin 2015.

PLANIFICATION PARTICIPATIVE ET PLAN D'ACTION

Sur le plan opérationnel, les actions identifiées concernent essentiellement :

- L'allègement de la pression sur les ressources forestières et la lutte contre l'émondage des arbres forestiers (chêne zen et chêne liège) en réhabilitant et valorisant les parcours en forêts et en encourageant les cultures fourragères dans les clairières forestières et dans les zones péri-forestières

La mise en place (à titre pilote) d'un mode de cogestion de l'exploitation du chêne liège et du parc à liège en assurant la formation des jeunes dans le domaine de démasclage du liège, métier en cours de perte. Un modèle de convention pour la cogestion a été élaboré en étroite concertation avec les membres du comité technique, initié dans le cadre de l'étude, service forestier régional, forestiers, représentant de l'ODESYANO, INGREF et OEP) et sur la base des discussions avec des membres du comité local des parties prenantes et le comité technique. La convention est en cours de validation par la DGF (voir annexe 6).

La convention précise les rôles et les responsabilités des deux partenaires contractants, la DGF, représentée par le chef d'arrondissement des Forêts de Jendouba et le Groupement de Développement Forestier (GDF), en tant que représentant des usagers de la forêt.

Elle prévoit que La DGF s'engage à confier l'exploitation du liège au GDF selon un plan annuel précisant les parcelles et leurs superficies ainsi que les prescriptions techniques à respecter pour le démasclage du liège et pour la réalisation des opérations de stockage dans le parc à liège et de nettoyage de la forêt. Le programme d'exploitation du liège prévu par la Direction Générale des Forêts durant la période 2016 - 2024 concerne 132.388 arbres pour une quantité totale de 1730 tonnes de liège (toute qualité confondue) (voir tableau en annexe 7). Les dépenses afférentes à cette activité s'élèvent à 744 milles Dinars Tunisiens (soit environ 400 mille USD).

Une formation et un renforcement technique des ouvriers spécialisés sur le terrain seront assurés par la DGF, en partenariat avec l'ODESYANO) dans le domaine de démasclage et d'autres opérations qui y sont liées (transport, stockage, pesage, empilage, nettoyage, etc.). Les coûts de ces prestations seront pris en charge par la DGF et inclus dans le prix du liège qui lui sera fourni par le GD.

Le groupement de développement est tenu d'effectuer entièrement toutes les opérations afférentes à l'exploitation du liège en utilisant la main d'œuvre spécialisée de la zone, en particulier les jeunes bénéficiaires de la formation en la matière. Il assurera le gardiennage du parc à liège et son entretien régulier.

Photo 7 : Parcours sous couvert à réhabiliter



Photo 8 : Parcours sous couvert à réhabiliter



Photo 9 : Parc à liège



Photo 10 : Parc à liège



- La restructuration des modes d'organisation de la population créés dans le site selon une logique de projet (CD dans le cadre des interventions de l'ODESYPARO et groupement de développement dans le cadre des interventions de la DGF qui a cessé de fonctionner à l'achèvement du projet). Il a été convenu lors de l'atelier de concertation (tenu le 5 mai 2015) avec les membres des comités de développement et les membres du groupement de développement de repenser l'organisation actuelle en mettant en place un groupement de développement (GD) plus représentatif et qui tient compte des différents groupes d'intérêt. L'ODESYPARO et les services régionaux de la DGF devraient apporter l'appui nécessaire pour organiser l'assemblée générale et les élections des membres du GD et l'accomplir les démarches administratives en vigueur pour sa restructuration (renouvellement). L'ODESYPARO assurera la formation et le renforcement des capacités d'organisation et d'intervention du futur groupement.

Photo 11 : Réunion avec des usagers et membres des CD



Source : Jouaouda, 17/12/2013

Photo 12 : Réunion de restitution et de validation des actions avec les représentants des usagers



Source : Fernana, 5/5/2015

- Le renforcement de partenariat entre la DGF et l'ODESYPARO pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et assurer la complémentarité et l'intégration des actions et des financements de manière à mieux répondre aux besoins de la population et assurer une gestion concertée et intégrée des ressources forestières. Il s'agit de consolider la dynamique déjà engagée dans le cadre de l'étude et de poursuivre la mise en œuvre des activités prévues tels que l'actualisation du plan d'aménagement de la forêt, l'évaluation et l'actualisation des PDC sur la base de ce plan d'aménagement. Ces actions sont déjà inscrites dans les orientations de la convention cadre déjà établie entre les deux partenaires, jusqu'à la fin de l'année 2017.

- La contribution aux réflexions au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de Développement et de la Coopération internationale, notamment lors des missions de supervisions /évaluation¹² des certains projets, ou la préparation des opérations en cours¹³, visant à améliorer, consolider et institutionnaliser la pratique de l'approche partenariale de développement participatif et intégré comme mode d'intervention pour la bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment en zones forestières.

VALEUR AJOUTEE DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

Renforcement de la prise en compte de la dimension forestière dans les PDC

Les actions menées dans le cadre de l'étude sont venues consolider la pratique de l'approche participative et intégrée, centrée sur la gestion des ressources naturelles en zones montagneuses et forestières adoptée par l'ODESYANO et la DGF et rendre plus opérationnelle la convention de partenariat établie entre les deux institutions.

L'examen de la démarche méthodologique appliquée par l'ODESYANO pour l'élaboration des PDC a permis de relever le besoin de renforcer la prise en compte de la dimension forestière et d'exploiter au mieux les apports des différents intervenants, dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes, pour assurer une meilleure intégration des actions et une meilleure synergie des interventions.

En effet, les aspects de gestion des ressources forestières n'ont pas été pris en compte dans les PDC du fait notamment de l'absence d'un plan d'aménagement actualisé de la série forestière (Tegma 3) couvrant le site ciblé. Dans la conception du projet (PNO4) géré par l'ODESYANO, l'approche adoptée prévoyait d'actualiser le plan d'aménagement de forêt et de l'utiliser comme le cadre d'orientation et de planification pour élaborer les PDC. Or, le contexte social et sécuritaire en zone forestière n'a pas permis de réaliser cette action. Par ailleurs, il n'y a pas eu suffisamment de coordination et de concertation entre les intervenants pour développer une approche de planification participative intégrant réellement les différentes composantes du territoire couvert par le PDC (zone forestière et péri-forestière) dans l'aménagement et la gestion des ressources naturelles. Ceci a affaibli l'intégration des actions et a privé la population d'opportunités pouvant contribuer à améliorer leur situation socio-économique et faciliter leur participation à une meilleure gouvernance des ressources naturelles en milieu boisé. C'est dans la perspective de remédier à cette insuffisance que les actions suivantes ont été menées par les partenaires dans le cadre de l'étude :

1. compléter et approfondir le diagnostic participatif relatif à la gestion des ressources forestières et à la relation des usagers avec leur milieu,
2. échanger et exploiter les informations et les données disponibles en la matière et capitaliser les expériences acquises dans le domaine de la gestion concertée des ressources forestières¹⁴, notamment sur le site même,
3. identifier des actions permettant d'améliorer le niveau d'intégration entre les zones forestières et péri-forestières et d'assurer une meilleure prise en compte des attentes et des besoins de la population.

Des outils de collecte et d'analyse de la situation en milieu forestier ont été élaborés et utilisés (voir annexe 8) sur le terrain et ont permis d'identifier des actions concrètes complémentaires à celles définies dans les PDC. Ces actions portent essentiellement sur l'amélioration des parcours sous-couvert forestier et la mise en place d'une cogestion de ces ressources, en complémentarité avec les actions d'amélioration des cultures fourragères et pastorales sur les terres privées (bersim, Sulla, acacia, cactus...) encouragées dans le cadre des interventions de l'ODESYANO et de l'OEP. Elles visent à atténuer la pression sur les ressources forestières et freiner le processus de dégradation accélérée du milieu boisé, en particulier le phénomène de mutilation des arbres de chêne zen et de chêne liège.

¹² Projet de Développement Agricole Intégré de Siliana (PDAI, cofinancé par le FIDA), Le Fonds cadre pour la Gestion des Bassins (FCGBV, cofinancé par l'AFD), Le projet de Développement des Zones Montagneuses et Forestière du Nord-Ouest (PNO4, cofinancé par le Banque Mondiale).

¹³ Projet de cogestion des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie (en préparation par la banque Mondiale), le programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables en Tunisie (en préparation par l'AFD).

¹⁴ Expériences réalisées dans le cadre des opérations pilotes de développement forestier et les opérations pilotes d'organisation de la population forestière réalisées dans le cadre du 3ème projet de développement du Nord-ouest.

Photo 13 : Cultures fourragères en zones péri-forestières



Source : Tegma, mai 2015

Photo 14 : Cultures fourragères en zones péri-forestières



Source : Tegma, mai 2015

D'autres actions, présentant un intérêt socio-économique et pouvant contribuer à faciliter l'implication des usagers dans la réhabilitation, la valorisation et la préservation des ressources forestières, ont été identifiées. Il s'agit de : (i) la valorisation des glands de chêne liège dans le cadre d'une gestion favorable à la régénération naturelle ou assistée de cette espèce et (ii) le transfert aux usagers de la récolte du liège et de la gestion des parcs à liège. Ces actions nécessitent des études spécifiques pour définir leur montage et les modalités pratiques de leur réalisation dans le cadre d'une cogestion impliquant directement les groupes d'intérêts intéressés parmi les usagers.

Une convention cadre pour la mise en place d'une cogestion de l'exploitation du liège et du parc à liège a été élaboré dans le cadre de l'étude (voir annexe 3) et elle est en cours de validation. Cette convention serait établie entre le futur groupement de développement (en cours de restructuration) et la DGF.

La conception et le montage de ces actions s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la bonne gouvernance en milieu boisé et la concrétisation des orientations de la « stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie (2015/2024) », récemment élaborée, en matière de promotion de la cogestion et la responsabilisation des parties prenantes (usagers, secteur privé) dans la réhabilitation, la valorisation et la préservation des écosystèmes forestiers.

Renforcement de la participation d'autres intervenants dans le processus

L'OEP a été associé afin d'étendre ses interventions en matière d'appui au développement de l'élevage, aux zones forestières, qui ne font pas partie habituellement de son champ d'action. Cette initiative sera concrétisée dans un premier temps sur le site dans le cadre de son partenariat avec l'ODESYANO, tout en se plaçant dans une perspective de la répliquer dans d'autres zones forestières en capitalisant les résultats de l'expérience à réaliser sur le site. L'OEP contribuera à la conception des actions d'aménagement et de cogestion des parcours envisagées sur le site ainsi qu'à l'amélioration de la conduite de l'élevage en milieu forestier.

Les autres services techniques du CRDA, qui ont été associés à l'élaboration des PDC apportent un soutien technique pour concevoir et réaliser certaines actions en zone péri-forestières et forestières complémentaires aux interventions menées par les projets. Ces actions concernent essentiellement les travaux de conservation des eaux et des sols, l'encouragement des plantations arboricoles sur les terres privées et les projets d'alimentation en eau potable.

L'option choisie a consisté à favoriser la dynamisation des structures de coordination existantes au sein des organismes impliqués dans le processus ainsi que des mécanismes de partenariat qui les associent. Ces partenariats sont définis par des conventions de collaboration respectivement entre la DGF et l'ODESYANO, d'une part, et entre l'OEP et l'ODESYANO, d'autre part. L'objectif est donc d'exploiter ces accords de partenariat et de les consolider dans une

perspective de promouvoir la bonne gouvernance à travers la promotion d'une approche partenariale de développement participatif et intégré.

Les travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche proposée ont permis de dynamiser le partenariat entre ces intervenants, comme décrit plus haut, de manière à assurer une intégration de l'espace boisé dans l'aménagement et la gestion du milieu et à mieux répondre aux besoins de la population. C'est de cette intégration et de l'efficacité de ces partenariats que dépendra en grande partie l'atteinte des objectifs assignés à ces projets et à ces institutions.

Sur le plan socio-institutionnel

Afin d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier, les concertations menées dans le cadre de l'étude avec les intervenants principales parties prenantes (DGF, ODESYANO) et avec les membres des comités de développement¹⁵ (CD) et les membres du groupement de développement (GD)¹⁶ ont permis d'engager une nouvelle dynamique pour la mise en place d'un groupement de développement plus représentatif et plus crédible, en veillant à l'organisation d'une assemblée générale et des élections des membres du GD par la population dans les règles et en conformité avec la législation en vigueur. La méthodologie prévoyait la création d'un comité de gestion du massif sur le site comme mode d'organisation des usagers de la forêt. L'option la plus consensuelle qui s'est dégagée suite aux discussions avec les anciens membres des CD et du GD et des personnes ressources parmi les usagers a privilégié la restructuration des organisations locales existantes en fédérant les organisations locales existantes en un seul GD formel. Ce GD jouerait le rôle du comité de gestion du massif, en attendant la restructuration du milieu rural et la révision du code forestier, envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie (2015-2024).

¹⁵ Deux CD ont été créés par l'ODESYANO en avril 2013 dans le site. Ces structures informelles, dont les membres sont choisis par la population constituent des interlocuteurs vis-à-vis des intervenants. Ils ont participé activement à l'élaboration des PDC dans leur terroir en 2013/2014 et participent actuellement à leur mise en œuvre.

¹⁶ Les usagers de la forêt ont été aidés à créer un Groupement de développement (GD) en 2004 dans le cadre du projet de gestion intégré des forêts. Ce GD a cessé de fonctionner depuis 2007. La dynamique de développement communautaire engagée par ce projet a été très entravée à l'achèvement de ses interventions (faiblesse des réalisations et de réponse aux besoins des populations, non-respect de certains engagements, membres du GDA décredibilisés, manque de collaboration et de synergie entre les intervenants).

Présentation des synergies

SYNERGIE AVEC LES AUTRES COMPOSANTES DU PROJET

Il faut noter qu'au démarrage de l'étude, une séance de travail d'information et d'échanges a été organisée avec l'équipe des consultants en charge des composantes 1 et 4 du projet et avec des représentants des partenaires (DGF, ODESYPANO, INGREF). Ces échanges se sont poursuivis dans le cadre de l'identification de nouveau projet « Cogestion des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie ». Une réunion de synthèse a eu lieu le 11 septembre pour discuter des résultats des deux études et des possibilités de les valoriser dans les divers projets. Ces études devraient être diffusées par la Direction Générale des Forêts aux parties prenantes au niveau central et régional (administrations centrales, régionales et projets).

SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROJETS

La démarche adoptée a permis de renforcer d'une manière significative, la collaboration entre deux principaux projets opérant, à savoir le 4^{ème} Projet de développement de zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest (PNO4), cofinancé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par l'ODESYPANO et le Projet de gestion intégrée des forêts, cofinancé par l'Agence de coopération internationale japonaise (JICA).

L'étude a permis de soutenir les mécanismes de partenariats entre ces deux principales institutions intervenant dans la région et dans le site et de renforcer la gouvernance des ressources naturelles en zones forestières en complémentarité avec le milieu péri-forestier. L'approche appliquée a permis de faciliter et d'activer la mise en synergie des efforts déployés dans le cadre de ces deux projets.

L'étude a permis aussi d'alimenter la réflexion pour l'adoption d'une approche plus globale de gestion et de gouvernance des territoires ruraux qui prend nécessairement en considération le milieu forestier qui fait partie intégrante de l'espace vital et socio-économique de la population. L'opérationnalisation du partenariat entre la DGF et l'ODESYPANO a permis d'atténuer la pression sociale et faciliter le rétablissement de la collaboration avec les usagers de la forêt, en les associant d'une manière effective dans un processus de gestion concertée et intégrée des ressources forestières visant à concilier leurs intérêts socioéconomiques avec la préservation de ces ressources.

Dans le domaine de l'appui à l'organisation des usagers, des concertations ont été menées avec l'équipe des consultants en charge d'appuyer la DGF pour la mise en œuvre du projet « *Promotion des groupements de développement et des femmes pour leur participation au développement rural durable* » réalisé au cours de l'année 2014 avec l'appui de la GIZ. Ce projet a permis de redynamiser (à titre pilote) trois groupements de développement en zones forestières et dont l'expérience sera utile pour la mise en place du nouveau groupement couvrant les secteurs administratifs ciblés par l'étude.

Analyse critique de l'approche participative

APPORT ET LIMITES DE L'ETUDE

La démarche proposée a permis de soutenir les mécanismes de partenariats entre les principaux intervenants et la DGF afin de renforcer la bonne gouvernance pour une gestion durable des ressources naturelles en général et des espaces boisés en particulier. La mise en œuvre de la démarche adoptée a permis de contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- capitaliser et valoriser les acquis des expériences menées par les principales parties prenantes (DGF, ODESYPARO) en matière de pratique de l'approche participative et intégrée en milieu boisé, notamment sur le site ciblé ;
- consolider la collaboration entre la DGF et l'ODESYPARO, d'une part, et de l'élargir en associant d'autres intervenants (INGREF, OEP), d'autre part;
- renforcer la sensibilisation et la prise de conscience sur la pertinence de la pratique de l'approche participative et du partenariat pour améliorer la bonne gouvernance des espaces boisés et créer ainsi un environnement favorable à une dynamique de développement communautaire centrée sur l'optimisation et la préservation des biens et services de ces milieux ;
- assurer une intégration de l'espace boisé dans les PDC de manière à renforcer les synergies et faciliter la complémentarité des investissements, et de mieux prendre en compte les besoins et les attentes de la population ;
- structurer et améliorer nettement les relations de collaboration entre les populations et les différents intervenants en améliorant la communication et la transparence dans les procédés de planification, de programmation et d'exécution des actions de développement ;
- créer les synergies nécessaires pour une meilleure valorisation des moyens et des investissements, et une meilleure intégration des interventions de manière à répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins prioritaires des populations forestières ;
- faciliter la complémentarité et l'intégration des investissements, et mieux répondre aux besoins et attentes des groupes cibles ;
- initier et engager la restructuration des organisations locales initiées par les divers projets (CD, GD) afin d'assurer une meilleure représentativité et légitimité des différents groupes d'intérêt et des unités socio-territoriales concernés dans le contexte post-révolution.

Sur le plan méthodologique, le plan d'aménagement de la série forestière (Tegma 3) incluse dans le site ciblé par l'étude est périmé depuis longtemps et son actualisation, prévue dans le cadre du partenariat entre l'ODESYPARO et la DGF n'a pas été réalisée, vu le contexte sécuritaire dans les zones forestières. Ceci n'a pas permis de tester l'ancrage des PDC dans le plan d'aménagement comme le prévoyait la méthodologie.

Le contexte-post révolution, bien qu'il ait permis une certaine démocratisation sociopolitique et une grande liberté à la population de s'exprimer et de faire valoir ses droits, a rendu très difficile le travail des équipes d'animation et des cadres opérant directement sur le terrain. En effet, ces opérateurs ne maîtrisent pas les moyens d'intervention et trouvent beaucoup de difficultés à gérer une relation de partenariat avec la population selon les principes d'une approche participative et intégrée. Le caractère provisoire des cadres de concertation en charge de coordonner le développement régional et local et le manque de moyens pour répondre aux besoins prioritaires des populations a largement amplifié ces difficultés. Ces différentes contraintes ont freiné la mise en œuvre des actions initiées et engagées dans le cadre du Projet soutenu par le FFEM.

Il a été constaté à travers les expériences menées dans la région que la pratique de l'approche participative, matérialisée par l'organisation de la population et par l'élaboration et la mise en œuvre des PDC, cesse avec l'achèvement des projets initiateurs et que la durabilité de la dynamique de développement et de gestion des ressources naturelles n'est pas assurée.

Dans le contexte actuel, il n'y a pas encore de vision pour restructurer le milieu rural et mettre en place des collectivités locales pouvant gérer le développement local, en conformité avec les principes de décentralisation adoptés par la nouvelle constitution. Plusieurs réflexions sont en cours, notamment dans le cadre du Projet de développement des zones montagneuses forestières du Nord- Ouest, avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces réflexions vont se poursuivre

dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie (2015-2024).

Comme il a été indiqué plus haut, c'est au niveau de la composante de la structure de la gouvernance que des adaptations ont été apportées, en optant pour l'utilisation des dispositifs et des montages institutionnels existants en charge de coordonner les programmes et les projets de développement et de gestion des ressources naturelles en milieu boisé. En effet, la pratique de l'approche participative est pratiquement adoptée par les différents intervenants. Il s'agit, dans un premier temps, d'apporter les améliorations nécessaires à la pratique de l'approche participative selon les principes et les objectifs visés (participation, intégration, partenariat) et dans un second temps, d'institutionnaliser la pratique de l'approche participative et l'inscrire dans un processus global de bonne gouvernance des territoires ruraux y inclus les espaces boisés. Cette institutionnalisation est aujourd'hui réclamée comme une nécessité pour promouvoir un développement local basé sur la bonne gouvernance participative de la gestion des ressources naturelles.

L'obtention de cet objectif la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication à tous les niveaux sur la base d'une capitalisation des différentes expériences, menées dans le cadre des différents projets à caractère participatif. Il s'agit de faire valoir la pertinence et la valeur ajoutée de la pratique d'une approche participative comme mode opératoire indispensable à la bonne gouvernance des ressources naturelles et à leur gestion durable dans le cadre d'un processus de développement local intégré.

DIFFICULTES RENCONTREES - RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS TROUVEES

Dans le contexte post-révolution, il y a eu une remise en cause globale des modèles de développement local et régional, et des approches adoptées pour réaliser les investissements publics. Les cadres de concertation en charge de la coordination, de l'arbitrage et du pilotage du développement régional et local ont été dissouts. Sur le plan social, la population est aujourd'hui très exigeante en voulant obtenir des solutions immédiates à des problèmes majeurs (emploi, amélioration des infrastructures, création des sources de revenus pour un nombre importants de demandeurs).

Les relations de la population avec son milieu ont également changé, en particulier dans les zones forestières, qui constituent un espace vital pour une grande partie de cette population. Les habitants de la forêt considèrent que leurs intérêts ne sont pas pris en compte dans le mode de gestion actuel des ressources forestières. L'amplification des délits de toute nature (défrichement, abattage des arbres, incendies...) témoigne de ce mécontentement et de cette attitude.

Ces changements induits par le contexte post-révolution ont mis en évidence le besoin de relancer la pratique d'une véritable approche participative et intégrée (API) sur des bases solides, notamment en matière de bonne gouvernance d'implication effective des populations, d'intégration et de synergie entre les intervenants.

Certains engagements pris par l'administration n'ont pas été respectés tels que l'aménagement de piste, l'approvisionnement en eau potable, la promotion des activités génératrices de revenus qui constituent des besoins prioritaires de la population. Ceci est de nature à affaiblir la légitimité des membres des CD et du GD et décrédibiliser l'administration, voire même le processus de l'approche participative.

Pour remédier à cette contrainte, des efforts importants d'information et de sensibilisation ont été menés par les équipes d'animation de l'ODESYANO et par les services régionaux et locaux de la DGF, avec l'appui du consultant national, afin de relancer la dynamique de développement communautaire et rétablir la confiance avec la population. Un consensus a été trouvé avec la population afin de restructurer le groupement de développement en renouvelant ses membres et en renforçant sa représentativité et sa légitimité. Ce processus est en cours avec l'appui des deux institutions.

Sur le plan opérationnel, des mesures ont été prises pour programmer en 2015 les actions d'aménagement des pistes et d'alimentation en eau potable réclamées par la population depuis longtemps et de renforcer les activités de conservation des eaux et des sols et d'amélioration des systèmes de production agricole (cultures fourragères et plantations arboricoles). D'autres actions concrètes de valorisation des ressources forestières viendront consolider et compléter ces interventions qui sont conçues dans le cadre d'une cogestion associant les usagers. Il s'agit de l'exploitation du liège et de la gestion du parc à liège d'une part et l'amélioration des parcours en forêt d'autre part. Ces actions vont contribuer à diversifier et améliorer les sources de revenus de la population et à faciliter sa participation à la bonne gouvernance du milieu boisé.

Valorisation des activités de la composante à l'échelle nationale

L'objectif global, assigné aux différents programmes et projets ouvrant dans le développement et de gestion des ressources naturelles en cours d'exécution ou en cours de préparation, est de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles par un processus de développement participatif intégré.

Par ailleurs, la nouvelle « stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie (2015/2024) », accorde une importance particulière à l'implication et la responsabilisation des usagers des ressources forestières (population, secteur privé) dans la gestion durable de ces ressources.

Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont été menées dans le cadre de la présente étude pour consolider la pratique de l'approche participative comme une nécessité à la mise en place d'une bonne gouvernance valorisante des biens et services des espaces boisés.

L'élaboration ou l'actualisation des plans d'aménagement, selon une approche participative et intégrée, prévu en 2014, dans le cadre du partenariat entre la DGF et l'ODESYANO, n'a pas pu être lancée compte des difficultés à trouver des bureaux d'études qui acceptent de travailler en forêt dans le contexte actuel. Les expériences acquises en matière de pratique de l'approche partenariale de développement participatif matérialisée par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement participatif seront d'une grande utilité pour adapter l'approche d'élaboration des plans d'aménagement des forêts selon les mêmes principes « participation, intégration et synergie », en assurant notamment l'articulation entre ces deux niveaux de planification.

La démarche et les outils développés dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 sur le site pilote seront également utiles pour renforcer le niveau d'intégration des actions de développement et de gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une complémentarité entre l'espace boisé et les zones péri-forestières ainsi que pour renforcer et mieux opérationnaliser le partenariat entre les différents intervenants et consolider leurs synergies. Le fait que les acteurs impliqués dans l'étude soient également impliqués dans l'accompagnement de la mise en œuvre des deux principaux projets PNO4 et PGRN2 (en cours d'exécution) et dans la préparation des nouveaux projets (en cours de formulation) est de nature à faciliter la prise en compte de ces différents aspects et l'atteinte des objectifs visés par la composante 3. Dans ce cadre, plusieurs réunions d'information et de concertation ont été réalisées avec les principales parties prenantes concernées.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie forestière de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2025), qui accorde une grande importance au développement socio-économique et à la promotion du partenariat pour soutenir la gestion durable des forêts et des parcours, constitue le cadre propice pour valoriser les acquis de l'expérience menée dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3. Dans cette perspective, un nouveau projet de « développement intégré et durable des écosystèmes forestiers en Tunisie » est en cours de conception¹⁷ dont l'objectif proposé est de « promouvoir le renforcement des cadres politiques et institutionnels du secteur forestier tunisien et de soutenir la conception et la mise en œuvre des approches participatives pour encourager et soutenir les initiatives communautaires de gestion améliorée et durable des écosystèmes forestiers sur l'ensemble du pays ». Ce projet constitue une véritable opportunité pour capitaliser et valoriser les différentes expériences dans le domaine du développement local à caractère participatif et intégré, notamment celles réalisées dans le cadre de la présente opération pilote en matière de pratique de l'approche participative comme moyen pour la bonne gouvernance et l'optimisation du développement en milieu boisé.

Un autre programme, en cours de formulation, constitue également une opportunité pour capitaliser et consolider la pratique d'une approche participative et intégrée et renforcer la bonne gouvernance des milieux boisés. Il s'agit du « Programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables de Tunisie ». Ce programme qui sera cofinancé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par la Direction Générale de l'Aménagement et la conservation des terres agricoles, prévoit la nécessité d'intégrer systématiquement la forêt dans l'aménagement et la gestion concertés et intégrés des territoires en complémentarité avec l'espace agricole et agro-pastoral.

Ce Programme aura pour objectif général d'accompagner les efforts du gouvernement tunisien pour développer de façon durable les territoires ruraux particulièrement sensibles socialement et écologiquement. Trois objectifs spécifiques seront poursuivis : (i) gérer rationnellement et durablement les ressources naturelles vulnérables ; (ii) contribuer au développement économique des territoires ruraux ; (iii) assoir les mécanismes favorables à une meilleure gouvernance du développement territorial.

¹⁷ Une mission de pré-identification du projet par la Banque mondiale a eu lieu à la mi-septembre 2014.

Conclusion

Il a été constaté à travers les expériences menées dans la région que la pratique de l'approche participative, matérialisée par l'organisation de la population et par l'élaboration et la mise en œuvre des PDC, cesse avec l'achèvement des projets initiateurs et que la durabilité de la dynamique de développement et de gestion des ressources naturelles n'est pas assurée.

Bien qu'elle ait été réalisée dans un contexte difficile, l'étude a permis de montrer la pertinence de la pratique d'une démarche participative pour améliorer la bonne gouvernance des ressources naturelles en milieu boisé. En effet, la mise en œuvre de l'approche préconisée a été fondée sur une véritable implication des usagers et sur une participation concertée des intervenants dans ce processus. Cette expérience a mis en évidence la nécessité de prendre en compte les aspects suivants pour améliorer la gouvernance de l'espace boisé, à savoir :

1. de concevoir l'aménagement et la gestion des ressources forestières dans une vision globale d'aménagement et de gestion des ressources naturelles au sein du territoire, vu l'interdépendance entre les différentes unités du paysage qui le composent ;
2. de mettre en place une organisation locale des usagers, disposant de la légitimité et la crédibilité nécessaire pour gérer au nom des usagers des relations de partenariat et se positionner comme un acteur clé dans le dispositif en charge de la gouvernance des ressources forestières ;
3. d'intégrer systématiquement les intérêts socioéconomiques des usagers des ressources naturelles en générale et des ressources forestières en particulier dans une logique d'une gestion / cogestion intégrée et concertée de ces ressources partagée par les intervenants et les usagers de ces ressources ;
4. de mobiliser les acteurs locaux et régionaux dans le cadre d'un partenariat permettant d'établir les synergies nécessaires de manière à répondre au mieux aux besoins prioritaires de la population en renforçant l'intégration et la cohérence des actions, et en maximisant l'effet levier de la pratique d'une démarche participative centrée sur la réhabilitation, la valorisation et la préservation des ressources naturelles en zone forestière, en complémentarité avec le milieu péri-forestier ;
5. d'institutionnaliser les modes opératoires pour la mise en pratique de l'approche participative et intégrée, en matière d'organisation de la population, de procédé de planification, de programmation et de suivi-évaluation et de partenariat.

Ces différents aspects font l'objet actuellement d'une réflexion menée dans le cadre de la nouvelle stratégie forestière de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2025), et la stratégie d'aménagement et de gestion des terres agricoles (en cours de préparation). Sur le plan opérationnel, les modalités de la prise en compte de ces aspects sont en discussion dans les principaux projets et programmes de développement et de gestion des ressources naturelles en cours d'exécution tels que le PNO4 et le PGRN2, cofinancés par la Banque Mondiale, le Fond cadre de gestion des bassins versants, cofinancé par l'AFD ainsi que par les projets en cours de préparation tels que « le projet de développement intégré et durable des écosystèmes forestiers en Tunisie » et le Projet de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables en Tunisie.

Bibliographie

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Document d'évaluation du 4ème Projet de Développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest, Tunisie, Banque mondiale, novembre 2010)

Document d'évaluation du 2ème Projet de Gestion des ressources naturelles en Tunisie

Document du projet Gestion durables des écosystèmes oasiens en Tunisie, banque mondiale, mai 2014)

Etude sur le développement des produits forestiers non ligneux (Ministère de l'Agriculture, Direction générales des forêts, Tunisie

Externalités positive des montagnes : Valorisation par les politiques de marchés (document de travail, FAO, octobre 2007)

La population forestière en Tunisie : Un référentiel, économique et social (DGF, GIZ, Novembre 2015)

Mode d'utilisation et de valorisation des produits forestier en Mogods-Kroumirie en Tunisie (ODESYANO, GTZ, 1997)

Une nouvelle vision du développement régional (Ministère du développement régional en Tunisie, octobre 2011)

Résultats de l'inventaire forestier de Jendouba, Béja et Bizerte (DGF, 2005)

Projet d'appui à l'agriculture de conservation en Tunisie 2006-2011, Agence Française de développement, Fonds Français pour l'Environnement, janvier 2007)

Programme Forestier National (DGF, FAO)

Evaluation à mi-parcours du Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest en Tunisie, ODESYANO-2015)

Evaluation à mi-parcours du Projet de gestion des ressources naturelles en Tunisie (DGFIOP, 2014)

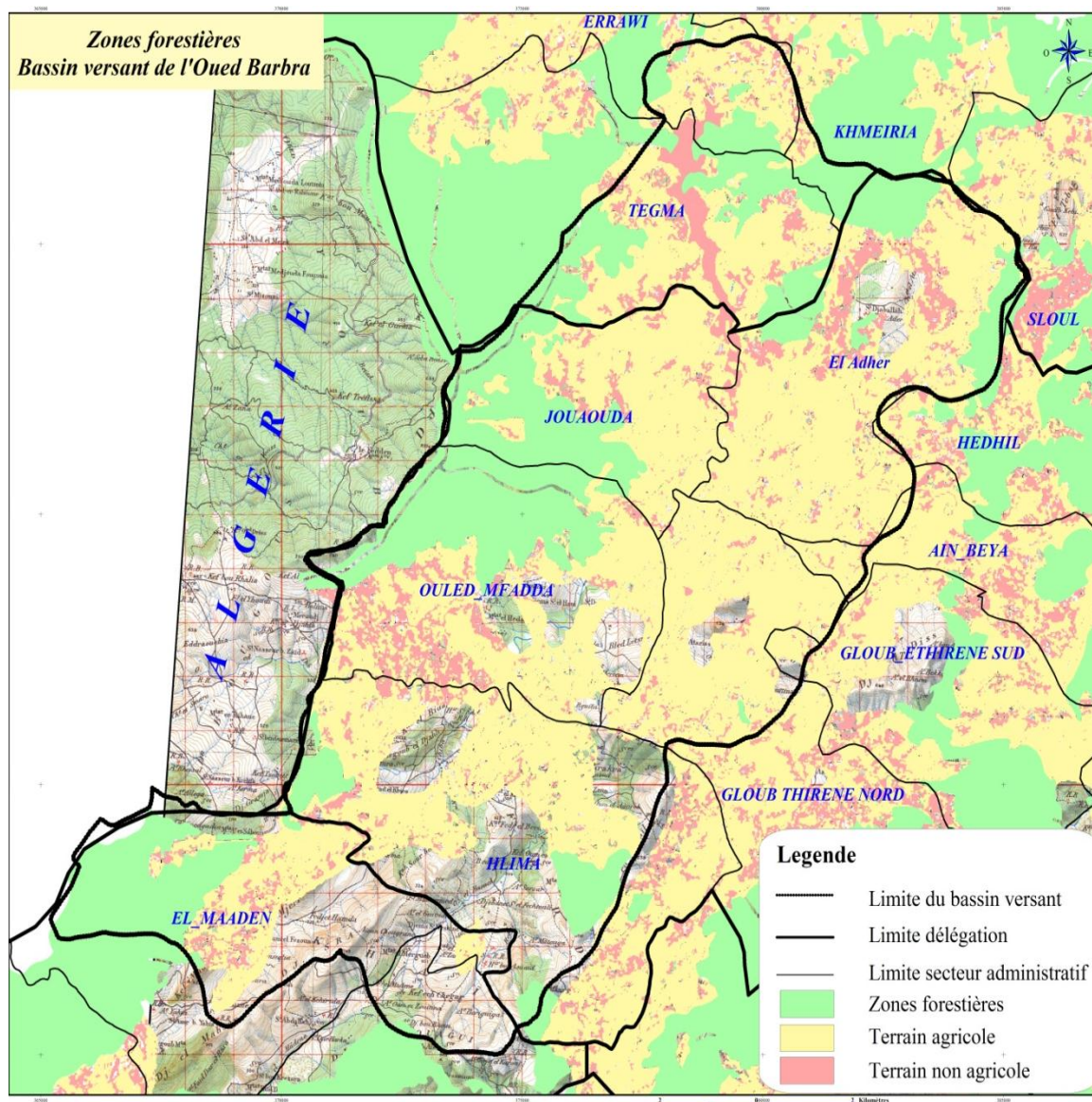
Evaluation à mi-parcours du Fonds Cadre pour la gestion des bassins en Tunisie (DGAFTA, 2014)

Annexes

Annexe 1 : Carte de localisation des zones forestières et du site pilote.....	36
Annexe 2 : Compte-rendu de l'atelier de restitution des résultats de l'étude au niveau local (Fernana, 5 septembre 2015).....	37
Liste des participants à l'atelier de restitution des résultats de l'étude.....	38
Tunis le 05 septembre 2015	38
Annexe 3 : Compte-rendu de l'atelier de restitution des résultats de l'étude au niveau central....	40
Liste des participants à l'atelier de restitution (le 10 septembre 2015).....	41
Annexe 4 : Résumé des principaux ateliers et rencontres tenus.....	42
Annexe 5 : Compte-rendu de l'atelier de concertation avec les partenaires (Béja le 09/09/2014)...	46
Annexe 6 : Proposition d'une convention cadre pour la cogestion de l'exploitation du liège et la gestion des parcs à liège.....	48
Cadre de la convention	48
Termes de la convention.....	48
Annexe 7 : Programme prévisionnel d'exploitation du liège sur le site	50
Annexe 8. : Outils de collecte de données de base sur la gestion des ressources naturelles en milieu boisé.....	51
Exploitation et valorisation des produits forestiers dans les secteurs ciblés (Jouaouda et OuledMfadda).....	51
Produits forestiers exploités à l'entreprise	52
Organisation de la population dans les deux secteurs ciblés.....	53
Relation des usagers avec le milieu forestier (Nature et importance des délits).....	53

ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION DES ZONES FORESTIERES ET DU SITE PILOTE

Figure 1 : Carte de localisation des zones forestières et du site pilote



ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE AU NIVEAU LOCAL (FERNANA, 5 SEPTEMBRE 2015)

Lieu : Centre forestier de Boudhalaa à Fernana

Date : le 5 septembre 2015

Participants : voir liste jointe

Déroulement de l'atelier : L'atelier s'est déroulé en deux étapes :

- **Ouverture de la séance** (par Mr Moncef Tebini, Chef d'arrondissement des forêts de Jendouba) : (i) Rappel du contexte général de l'étude et le lien avec la nouvelle stratégie forestière 2015-2024, en particulier pour les aspects de cogestion des ressources forestières et pastorales et le rôle essentiel des usagers dans ce processus, (ii) objectif de l'atelier et présentation du programme de son déroulement.
- **Rappel des objectifs de l'étude** : (Salah El Mensi, point focal du projet) : Présentation des principales étapes réalisées dans le site dans le cadre de l'étude et des principaux constats du diagnostic participatif (par Hassen Attafi, responsable de la planification locale à la Direction régionale d'Ain Draham)
 - Présentation des résultats de l'étude (consultant (Ben Boubaker) : (i) principaux constats du diagnostic participatif (organisation des usagers : mode de gestion des ressources naturelles et leurs implication sur l'état de ces ressources, (ii) potentialités à valoriser pour concilier les besoins de la population et la préservation des ressources forestières, (iii) la pertinence de la bonne gouvernance des espaces boisés dans le site dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée (complémentarité entre la zone forestière et péri-forestière), le rôle des organisations locales dans ce processus, (iv) présentation des actions convenues dans le cadre de l'étude et du plan d'action pour les mettre en œuvre dans le cadre du partenariat entre les différents intervenants, (v) Discussion de la proposition de convention cadre pour la cogestion du liège et du parc à liège qui sera établie entre le Groupement de développement et la DGF ainsi que des actions à prendre pour réhabiliter les parcours et les cogérer.
 - Présentation des actions réalisées dans le site dans le cadre des interventions de l'ODESYANO et des actions programmées pour l'année 2015 (par (Mr. Rjeibi Abdallah, Directeur régional de l'ODESYANO), notamment celles identifiées dans le cadre de l'étude et qui seront réalisées par l'ODESYANO, à savoir l'amélioration des parcours en forêts et leur cogestion)
 - Présentation des actions convenues et qui seront réalisées par la DGF (désenclavement des localités) et mise en place d'un mode de cogestion du liège et du parc à liège

Points de discussion évoqués par les participants (usagers) :

- Il a été proposé que la Direction Générale des Forêt prépare, dans le cadre de la préparation du nouveau projet « Cogestion des écosystèmes forestiers et pastoraux » un exposé de motif, destiné aux équipes de terrain et aux différents partenaires concernés, précisant clairement : (i) les dérogations qui seront accordées par le Ministre de l'Agriculture pour autoriser l'accès aux ressources forestières aux usagers et les modalités pratiques pour les appliquer dans le cadre de la mise en place des modes de cogestion de ces ressources ainsi que les spécificités à prendre en compte selon la nature de ces ressources /produits
- Besoins d'un appui pour accélérer la restructuration des organisations locales des usagers en place (tenu de l'assemblée général et choix des membres du futur groupement de développement)
- Nécessite de promouvoir la promotion des activités génératrices de revenus en ciblant les jeunes et les femmes pouvant alléger la pression sur les ressources forestières : encourager l'élevage hors sol (engraissement d'agneaux / chevreaux) aux dépens de l'élevage extensif qui prélève sur le parcours forestier ; développement de l'apiculture pour valoriser les ressources mellifères dans le site (l'ODESYANO donnera la priorité au site pour réaliser ces actions sous forme d'appui direct en nature avec une contribution des bénéficiaires tenant compte de leur capacité)
- Besoins d'assurer une formation préalable des jeunes dans le domaine d'exploitation du liège
- Besoins d'un renforcement de capacité d'organisation, de gestion et d'intervention du groupement de développement pour jouer pleinement son rôle dans le processus de cogestion des ressources forestières.

Figure 2 : Liste des participants à l'atelier de restitution des résultats de l'étude - Tunis le 05 septembre 2015

فرنانة بي 05 - 05 - 2015				
بطاقة حضور				
الرقم	الاسم واللقب	المهنة	رقم الهاتف	الإمضاء
1	صالح الماسني	مهندس	98928485	
2	عبد الله حاديبي	م.ج. / دكتور في	38.238.063	
3	كبة الآمان بن بوبكر	خبر	98928486	
4	مسي خن بي	تقني	98609809	
5	حمنا حيدري	تقني أول	98602476	
6	توفيق هرمي	م.ج. / م.ج. / م.ج.	98903460	
7	كمال علوي	مهندس	98824304	
8	عبد الحميد العوزاني	تقني أول	98919885	
9	حسن عطاوي	مهندس	97176432	
10	حمدة الزراعي	م.ج. / م.ج. / م.ج.	98609901	
11	مذهب البني	رئيس دائرة القمامة	97627003	
12	الطيب بركاني	رئيس لجنة عمادة	96649765	
13	الأمينة قنقار	م.ج. / م.ج. / م.ج.	92411767	
14	خالد أحمد علوي	م.ج. / م.ج. / م.ج.	96358226	
15	ألفت خراوي	تقني	96622294	
16	مديون بن ميار كيلي	م.ج. / م.ج. / م.ج.	97767501	
17	علي قنقار	م.ج. / م.ج. / م.ج.	97037922	
18	عياض قنقار	م.ج. / م.ج. / م.ج.	96587261	
19	الطيب قنقار	م.ج. / م.ج. / م.ج.	92491417	
20	رحيم قنقار	م.ج. / م.ج. / م.ج.	97166806	
21	الناسي بوكيلي	م.ج. / م.ج. / م.ج.	97162973	

الاسم + اللقب	المهنة	رقم الهاتف	الامضاء	ن/ع
محمد بوكيلي	مدرس عجم عني حرات	97503221		
جمال الظاهر كيلي	عني حرات	92807860		
الحسين بوكيلي	"		جس	

ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE AU NIVEAU CENTRAL

Lieu : Direction Générale des Forêts à Tunis

Date : le 10 septembre 2015

Participants : voir liste jointe

Déroulement de l'atelier : L'atelier s'est déroulé en trois étapes :

Ouverture de l'atelier par Mr. Le Directeur général des forêts :

Il a été rappelé le contexte de l'étude et l'importance de l'expérience menée dans le site de Barbara qui vient enrichir d'autres expériences menées dans le domaine de la pratique d'une approche participative et intégrée en milieu forestier. Il a été aussi rappelé les orientations adoptées dans le cadre de la stratégie forestière et pastorale 2015-2024, et la pertinence de la pratique de l'approche participative dans le processus de mise en place des modes de cogestion des ressources forestières et pastorales dans le cadre d'un partenariat entre la DGF et les usagers tout en associant les autres intervenants et le secteur privé.

Il a aussi mentionné les actions qui seront menées sur le plan juridique (adaptation du code forestier) et institutionnel (restructuration de l'administration forestière) pour créer les conditions nécessaires à la bonne gouvernance du secteur forestier. Ces différents aspects font partie des composantes du nouveau projet Banque Mondiale « cogestion des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie » qui est en cours de préparation. Il a aussi souligné l'importance de la communication dans ce processus pour mobiliser les parties prenantes et avoir leur adhésion et leur implication.

Exposé par le point focal pour la composante 3 (Salah El Mensi) :

L'exposé a porté sur un rappel du contexte, des objectifs et des composantes du Projet ainsi que sur l'état d'avancement de l'exécution de l'étude relative à la composante 3 dans le site de Barbara. Il a aussi été rappelé l'effort fourni par les équipes du terrain de la DGF et de l'Office de développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest pour mobiliser les usagers et relancer la dynamique de développement autour de la gestion des ressources naturelles dans le site.

Exposé par Melle Rania Mechergui (Chercheur à l'INGREF) : L'exposé a concerné le diagnostic réalisé dans le site dans le cadre de l'étude pour établir une situation de référence sur l'état de la végétation naturelle et identifier les espèces pastorales à réhabiliter / utiliser pour améliorer les parcours en forêt.

Exposé des résultats de l'étude par le consultant (A. Ben Boubaker) :

- Rappel du contexte de l'étude et des critères de choix du site et ses principales caractéristiques en relation avec le thème.
- Il a été souligné : (i) l'importance des synergies entre les différents intervenants pour mettre en œuvre une approche participative pouvant contribuer à améliorer la bonne gouvernance en milieu boisé, (ii) la nécessité d'adapter la méthodologie d'élaboration des plans d'aménagement en optant pour un inventaire multi-ressources permettant d'avoir une bonne connaissance des potentialités offertes par les ressources naturelles et des modes de leur gestion concertée et intégrée (cogestion), (iii) le besoin d'accélérer l'actualisation du plan d'aménagement dans la forêt de manière à pouvoir le décliner dans le cadre de plan de développement local ; (iii) d'accélérer l'adoption des mesures administratives permettant de mettre en action le mode de cogestion du liège et du parc à liège ainsi que la cogestion des parcours améliorée dans le site dans le cadre du partenariat entre la DGF et l'ODESYANO. Un plan d'action a été présenté pour concrétiser les différentes actions identifiées dans le cadre de l'étude.

Principaux point évoqués :

La bonne gouvernance des milieux boisés nécessite : (i) d'institutionnaliser la pratique de l'approche participative comme mode opératoire pour tous les intervenants, (ii) la mise en place des modes d'organisation des usagers légitime pouvant jouer un rôle efficace et responsable dans un processus de cogestion des ressources forestières en partenariat avec les autres intervenants, (iii) l'élaboration des outils de gestion appropriés des ressources forestières et pastorales permettant de concrétiser les orientations du plan d'aménagement (à actualiser) avec le plan de développement local (moyen et court terme) ; (iv) l'importance de suivre l'évolution des écosystèmes forestiers sous l'impact des mode de gestion qui lui sont appliqués pour apporter les adaptations nécessaires (travail de recherche développement).

Figure 3 : Liste des participants à l'atelier de restitution (le 10 septembre 2015)

Présentation des résultats de la composante 3 du projet FFEEM Amélioration de la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives dans le site pilote du bassin versant de Barbara, REF le 10/09/2015				
N	Nom et prénom	Etablissement	Adresse électronique/Tél	Signature
01	RELEAU HATIDA	Fédération Jeunes Tunisiens	releau.hatida@yahoo.fr	
02	RJABI Abdelilah	DRAP/ODESYANO	rajabi.abdelilah@gmail.com	
03	BOUSSELMIS HAMMED	ODESYANO	h.bousselmis@yahoo.com	
04	Tammi Omel	AF Jeunes Tunisiens	thami.amel@gmail.com	
05	EL EUCH Fatime	DG / Forêts	elouch.fatime@yahoo.fr	
06	Mohamed MOKHTAR	REF	mokhtar.mohamed@yahoo.fr	
07	Ramla RECHTERGU	INR GREF	ramla.rechtergu@yahoo.com	
08	Saleh ELNENSI	Direction générale des forêts	selim.ensi@yahoo.fr	
09	Samir Ballaj Saleh	—	Samir.ballaj.saleh@gmail.com	
10	Younes KADRI	DGF	Younes.kadri@yahoo.fr	
11	Essadi Dey	DGF	Essadi.dey@yahoo.fr	
12	KARRA chelli	DGF	cheddikarra@yahoo.fr	
13	Emelbi Jannoussi	DGF	emelbi.jannoussi@yahoo.fr	
14	BEDHIEF SAMIR	DGF / DRC	selmi.guichard@yahoo.fr	

ANNEXE 4 : RESUME DES PRINCIPAUX ATELIERS ET RENCONTRES TENUS

Tableau 5 : Résumé des principaux ateliers et rencontres tenus

Lieu	Date	Sujet	organisateur	Type participants	Nb participants	Problèmes évoqués et solutions trouvées	Accords obtenus / actions concernées
Tunis	28-29/10/13	Atelier de démarrage	Équipe projet / DGF	DGF, partenaires, consultants plan bleu	20	Besoins de clarifier les objectifs attendus de l'étude par rapport aux attentes de la DGF.	Attentes la DGF et autres partenaires définies et objectifs, résultats attendus clarifiés. Validation de la démarche et du plan d'action.
Fernana Jouaouda	17/12/13	Atelier de suivi de la mise en œuvre du PDC et évaluation du CPA 2013 d'Ouled Mfadda. Discussion du contenu du CP 2014.	ODESYPA NO	Membres du CD et équipe du projet et bénéficiaires /partenaires concernés.	30	Faisabilité.	Examiner la possibilité de prendre en compte des actions de valorisation des ressources forestières par les usagers (amélioration et gestion des parcours en forêt, organisation des usagers, formation et promotion des activités génératrices de revenus. Sensibiliser les autres intervenants pour contribuer aux financements de certaines activités d'infrastructure (désenclavement et eau potable).
Fernana OuledMfadda	24/12/13	Atelier de suivi de l'exécution du PDC et évaluation du CPA 2013 d'OuledMfadda. Discussion du contenu du CP 2014	ODESYPA NO	Membres du CD et équipe du projet et bénéficiaires /partenaires concernés.	35	Absence l'intégration de l'espace forestier dans le plan de développement. Persistance des contraintes liées au désenclavement. Pas de coordination entre les intervenants. Tenir compte de ces contraintes dans le CP 2014.	Examiner la possibilité de prendre en compte des actions de valorisation des ressources forestières par les usagers (amélioration et gestion des parcours en forêt, organisation des usagers, formation et promotion des activités génératrices de revenus. Sensibiliser les autres intervenants pour contribuer aux financements de certaines activités d'infrastructure (désenclavement et eau potable).
Tunis	11/3/14	Échange et coordination avec le projet GIZ.	Équipe projet / DGF	Consultants, représentants des institutions concernées.	12	Inadaptation du statut des Groupements de développement et du code forestier (difficultés pour les usagers d'accéder aux ressources forestières). Sensibilisation pour la prise en compte de cet aspect dans la réflexion sur les organisations locales et la gouvernance locale.	Saisir les opportunités pour sensibiliser les différents opérateurs au niveau central sur ces différentes contraintes au niveau central et auprès des bailleurs de fonds qui cofinancent les principaux projets à caractère participatif.
Fernana	29/5/14	Redynamiser le partenariat entre les intervenants pour améliorer la gouvernance en zone forestière en complémentarité avec l'espace péri-forestier.	DGF / Équipe du projet	Représentants de l'ODESYPA NO et de la DGF et membres des CD / GD et quelques usagers des forêts.	10	Besoin d'approfondir le diagnostic participatif avec les CD et de restructurer le groupement de développement. Échanger les informations et les expériences de la DGF et de l'ODESYPA NO dans la zone.	Réalisation d'un diagnostic global de la situation dans la zone ciblée. Identification des actions concrètes à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la convention entre les partenaires (ODESYPA NO/DGF) pour améliorer la gouvernance dans le domaine et assurer une gestion intégrée et concertée des ressources forestières.
Fernana	26/6/14	Diagnostic complémentaire et préparation des actions.	ODESYPA NO / DGF	Équipe du Projet et partenaires.	10	Difficulté d'activer la mise en œuvre de certaines activités convenues avec la population, telles que le désenclavement, l'amélioration des parcours, les plantations.	Réalisation d'un diagnostic technique complémentaire pour identifier les zones de parcours à aménager et les ressources à valoriser dans le cadre d'une cogestion.

Béja	9/9/14	État d'avancement de la mise en œuvre de la composante 3 et redynamiser le partenariat entre les différents intervenants.	ODESYPA NO / DGF	Partenaires concernés (ODESYPA NO, OEP, INGREF, DGF).	13	Coordination pour la mise en œuvre de la composante pastorale / Difficulté de compenser les usagers concernés par la mise en défens en forêt / Difficultés de trouver des semences pastorales sur le marché.	Mise en place d'un comité de coordination et de suivi formé de représentants des différentes institutions concernées pour trouver des solutions aux contraintes identifiées. Étudier les options en cas de persistance de ces contraintes.
Fernana	29/9/14	État d'avancement et complément du diagnostic pour la valorisation des ressources forestières et l'amélioration de la gouvernance locale.	DGF / ODESYPANO	DGF/ODESYPA NO, Membres des CD, équipe du projet.	20	Contrainte de mobiliser les usagers et rétablir la confiance entre les usagers les intervenants. Difficultés pour mobiliser les ressources financières et mettre en œuvre des actions prioritaires (aménagement des pistes, alimentation en eau potable).	Examiner la faisabilité des actions d'amélioration des parcours et des options à prendre pour réaliser cette action dans le cadre d'un partenariat entre les différents intervenants. Discussion des possibilités pour restructurer les organisations locales et améliorer la gouvernance en milieu boisé.
Fernana	26/6/14	Diagnostic complémentaire.	Équipe projet	Services DGF et ODESYPANO	15	Examen de la possibilité de mobiliser des financements pour mettre en œuvre des actions.	Prise en charge par la DGF de l'aménagement des pistes pour désenclaver la zone, engagement de l'ODESYPA NO pour intensifier et étendre les actions de CES et les actions fourragères et pastorales en zones péri-forestières. Difficultés de financer des activités génératrices de revenus (une proposition a été faite pour prendre en compte cet aspect dans le PNO4).
Tunis	1/12/14	Concertation et échange avec autres projets (PGRN2, PNO4, Projet oasis).	DGF / consultant	Responsables de la gestion des projets ciblés au niveau de la DGFIOF / DGF/ODESYPA NO.	8	Contrainte de capitaliser et valoriser les expériences en matière de mise en œuvre de l'approche participative dans le contexte post-révolution. Besoins de poursuivre et activer la réflexion pour adapter les modes d'organisation locale de la population dans une perspective de bonne gouvernance locale des ressources naturelles.	Mener des actions d'information et de sensibilisation aux différents niveaux pour la prise en compte de ces différents aspects par les administrations centrales et dans le cadre de la préparation des nouveaux projets et programmes de développement et de gestion des ressources naturelles. Prise en compte de la gouvernance locale dans les nouvelles stratégies (stratégie forestière et stratégie d'aménagement et de gestion des terres agricoles en cours de préparation).

Tunis	19/12/14	Atelier de suivi de l'avancement de la mise en œuvre de la composante 3.	Responsable de la composante au Plan Bleu, Équipe du projet, Représentant de l'ODESYPA NO, DGF, INGRES	Directeur général des forêts, représentante du Plan bleu en charge de la composante 3, Équipe du projet, représentants des partenaires impliqués (DGF, ODESYPANO, INGRES).	10	État d'avancement de la mise en œuvre de la composante 3. Discussion du rapport du consultant national établi en septembre 2014 et du plan d'action pour la période restante du projet, notamment l'atelier final de restitution des résultats de l'étude. Durée du projet ne permet pas de concrétiser certaines actions importantes telles que la restructuration des organisations locales dans le contexte actuel. Besoin de faire participer des membres de l'équipe qui a participé activement aux travaux de terrain de la DGF et de l'ODESYPA NO.	Activer et intensifier le travail sur le terrain en mobilisant les différents intervenants. Activer la préparation d'une convention pour la cogestion de l'exploitation du liège et la gestion du parc à liège. Poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation aux différents niveaux pour capitaliser l'expérience de l'étude et assurer une meilleure prise en compte des aspects liés à la bonne gouvernance des espaces boisés dans les stratégies en cours de préparation ainsi que dans les programmes et projets en cours de préparation.
Fernana Jouaouda	24/12/14	Atelier de suivi de la mise en œuvre du PDC et évaluation du CPA 2014 d'Ouled Mfadda. Discussion du contenu du CP 2015.	DGF / ODESYPANO	Membres du CD et équipe du projet et bénéficiaires /partenaires concernés.	30	Absence de prise en compte de la valorisation des ressources forestières dans le PDC. Difficultés d'accès aux financements pour promouvoir des activités génératrices de revenus pour alléger la pression sur les ressources forestières. Difficultés de contrôler l'émondage des arbres de chêne zen et de chêne liège. Réactiver le groupement de développement et impliquer les usagers dans la gestion des ressources forestières.	Prendre les mesures nécessaires pour programmer les actions d'amélioration des parcours en forêt en optant pour l'utilisation du sulla, vu l'absence de semences pastorales. Concevoir et mettre en œuvre une cogestion pour l'exploitation du liège et pour la gestion du parc à liège. Identifier les groupes d'intérêt intéressés par le métier de démasclage du liège et réaliser leur formation en la matière. Examiner la possibilité de promouvoir l'apiculture en ciblant les jeunes (formation, financement et encadrement). Examiner la possibilité de restructurer le Groupement de développement en forêt et établir des mécanismes de coordination avec le CD pour améliorer la gouvernance locale liée à la gestion des ressources forestières.
Fernana Ouled Mfadda	25/12/14	Atelier de suivi de l'exécution du PDC et évaluation du CPA 2014 d'Ouled Mfadda. Discussion du contenu du CP 2015.	ODESYPA NO	Membres du CD et équipe du projet et bénéficiaires /partenaires concernés.	35	Absence d'intégration de l'espace forestier dans le plan de développement. Persistance des contraintes liées au désenclavement. Pas de coordination entre les intervenants. Tenir compte de ces contraintes dans le CP 2014.	Redynamiser la coordination entre la DGF et l'ODESYPA NO (mise en œuvre de la convention de partenariat). Sensibiliser les autres intervenants pour examiner la possibilité d'étendre les actions d'amélioration des parcours sous couvert forestier dans la zone. Faciliter la promotion des activités génératrices de revenus axées sur la valorisation des ressources forestières. Examiner la possibilité de restructurer le Groupement de développement en forêt et établir des mécanismes de coordination avec le CD pour améliorer la gouvernance locale liée à la gestion des ressources forestières.
Tunis	13/1/15	Présentation des modalités pratiques de la mise en œuvre de l'approche sur le terrain et rôle des différents intervenants	Équipe du projet / DGF.	Équipe projet, Autres projets intervenants dans le domaine, ODESYPANO.	18	Champ de collaboration et synergie entre les intervenants.	Discussion des différentes contraintes soulevées par la population et identification des actions à intégrer dans le programme 2015. Concrétisation de l'aménagement du parcours en forêt (programmé par l'ODESYPA NO). Désenclavement (programmé par la DGF). Préparation d'une proposition de convention cadre pour la cogestion de l'exploitation du liège.

Tunis	20/2/15	Concertation et domaine de collaboration entre l'ODESYPA NO, la DGF et les organisations locales des usagers groupement, CD.	DGF / équipe du Projet.	Équipe du projet représentants de la DGF et de l'ODESYPA NO, INGRES.	12		Discussion de la faisabilité des actions convenues, de leur localisation et des modalités pratiques de leur mise en œuvre et leur validation. Discussion des possibilités de restructurer le groupement de développement et de l'établissement des mécanismes de collaboration entre les CD et le groupement après sa restructuration.
Tunis	15/4/15	Discussion des modalités de mise en place d'une cogestion des ressources forestières.	DGF / Équipe du Projet	DGF / ODESYPA NO / INGRES.	10	Contraintes juridiques pour confier la gestion et la valorisation des ressources forestières par les usagers. Besoins de restructurer le groupement de développement afin de pouvoir concrétiser les actions identifiées dans le cadre de l'étude.	Examen de la faisabilité de la mise en œuvre de la cogestion de l'exploitation du liège en associant le futur groupement de développement. Validation de l'option technique d'amélioration des parcours sous couvert forestier afin d'atténuer la pression sur les ressources et lutter contre l'émondage des arbres forestiers. Examen de la possibilité de promouvoir des activités génératrices de revenu (option en cours d'examen par l'ODESYPA NO).
Fernana	5/5/2015	Réorganisation des usagers de la forêt et amélioration de la bonne gouvernance des ressources forestières.	DGF / ODESYPA NO	Équipe du Projet / DGF / ODESYPA NO / membres des CD et du Groupement de développement.	25	Contrainte de redynamiser le groupement de développement et d'impliquer les CD dans le processus de développement en milieu forestier. Examen et discussion des options et des mesures à prendre pour restructurer le groupement et établir des collaborations avec les CD.	Appui par l'ODESYPA NO et la DGF pour aider le groupement de développement à organiser son assemblée générale et à se restructurer. Identification des mécanismes pour faciliter la collaboration entre les GD et les CD et améliorer la gouvernance en milieu forestier. Validation des actions.
Fernana	5/09/2015	Atelier de restitution des résultats de l'étude au niveau local	DGF / ODESYPA NO	Représentant des usagers, Intervenants	23	Accélérer l'exécution des actions convenues Trouver des solutions pour l'approvisionnement en semences nécessaires à l'amélioration des parcours Entreprendre les démarches pour accélérer l'organisation de l'assemblée générale de renouvellement pour le renouvellement du groupement des usagers Trouver une solution pour soutenir la promotion des Activités génératrices de revenus (AGR)	Disposition prise par l'ODESYPA NO pour mettre en œuvre l'action d'amélioration des parcours comme convenu (action déjà programmée) et engagement pour donner la priorité au site pour soutenir la promotion des AGR Engagement de la DGF pour accélérer la validation de la convention de gestion du liège et du par cet la mettre en œuvre en 2016 selon le programme d'exploitation de ce produit.
Tunis	10/09/2015	Atelier de restitution des résultats de l'étude	DGF	Parties prenantes	14	Besoin d'accélérer les dérogations pour l'accès aux ressources et clarification des modalités pratiques pour la mise en place des modes de gestion des ressources forestières Soutenir la mise en œuvre des actions convenues et respecter les engagements pris avec les usagers	Conformation par les intervenants du respect de la programmation des actions selon le calendrier convenu avec la population. Engagement de la DGF à préparer un exposé de motif pour clarifier les modalités pratiques concrétiser la mise en place des modes de gestion des ressources forestières

ANNEXE 5 : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES (BEJA LE 09/09/2014)

Contexte

La présente étude rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 : 'Amélioration de la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives' initiée et financée dans le cadre du projet régional « *Amélioration de la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives* ». La mise en œuvre de ce projet est coordonnée par le Plan Bleu.

La zone forestière ciblée par l'étude couvre la « série forestière de Tegma 3 », qui est répartie sur les deux secteurs (Jouaouda et OuledMfadha) qui font partie des zones d'intervention de l'ODESYANO et qui font l'objet de l'élaboration de plans de développement participatif (PDP). Ces PDP seront financés et exécutés par l'ODESYANO et ses partenaires et les services forestiers dans le cadre du « Projet de Développement des Zones montagneuses et Forestières du Nord-Ouest », cofinancé par la Banque Mondiale.

Objectif de la réunion

Informar les parties prenantes de l'état d'avancement et des résultats des travaux réalisés sur le site, en matière de pratique de la bonne gouvernance en milieu boisé et du rôle joué par les différents acteurs.

Discussion des prochaines étapes (ébauche d'un plan d'action) pour renforcer les synergies entre les intervenants et concrétiser les actions convenues, notamment lors des visites de terrain, notamment dans le cadre des conventions de partenariat

Participants

- **Direction Générale des Forêts**
 - Salah El Mensi : Point focal du Projet
 - Dey Sassi : Responsable de la composante
 - Tbini Moncef : Chef d'Arrondissement des forêts de Aïn Draham
 - Rzeigui Hamda : Subdivision forestière de Femana
- **ODESYANO**
 - Hammad Bouselmi : Coordinateur du Projet de développement des zones montagneuses et forestières à l'ODESYANO
 - Hassen Attafi : Coordinateur de l'élaboration des Plans de développement à Aïn Draham
 - Mechergui Rania : Chercheuse à l'Institut national de la recherche en génie rural, eaux et forêts (INRGREF)
- **Office de l'élevage et des pâturages**
 - Fathi Gouhis (Directeur au siège central),
 - Mohamed Zidi (Directeur régional Siliana),
 - Tokabri Houcine (Directeur régional de Béja)
- **Consultant** : Abderrahmane Ben Boubaker

Programme de la réunion

9H30: Rappel des objectifs du projet régional en général et de la composante 3 en particulier respectivement par le point focal du projet (M. El Mensi et M. Dey)

Rappel du contexte et de la portée stratégique de l'étude

10H00: Aperçu sur l'état d'avancement des activités menées sur le site (M. Hassen Attafi et Ben Boubaker)

Présentation de la note d'orientation stratégique préparée dans le cadre d'une concertation entre l'INGREF, l'OEP, l'ODESYANO et la DGF dans le domaine du pastoralisme (Melle Rania Mechergui et M. Ghouhis)

11H30: Discussions et échanges de points de vue pour renforcer les synergies entre les intervenants

12H00: Présentation et discussion d'un plan d'action pour les étapes suivantes (Ben Boubaker)

12H30: Entretien avec le Directeur Général de l'ODESYANO

13H00: Déjeuner

Principaux points échangés

- **Coordination et synergie entre les acteurs**
 - Relation entre la pratique de l'approche participative et les liens avec la bonne gouvernance dans un processus de développement et de gestion des ressources naturelles en général et en milieu boisé forestier en particulier (principes adoptés dans la méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude).
 - Présentations des interventions et des approches en cours par les différentes institutions, principalement en matière d'élaboration/actualisation des stratégies sectorielles et la prise en compte des principes d'une bonne gouvernance (coordination, concertation, échange, partenariat, synergie).
 - Pertinence de la bonne gouvernance et le besoin de la prise en compte de cet aspect à tous les niveaux (local, régional et national) pour améliorer la coordination entre les intervenants et les synergies, en particulier dans le milieu forestier compte tenu des défis importants pour préserver les ressources forestières et améliorer les conditions de vie des populations forestières.
 - Pertinence de l'approche participative comme moyen d'améliorer la bonne gouvernance (transparence dans le processus de développement et de gestion des ressources naturelles, planification, intégration, implication des différents acteurs) et sa prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des programmes et projets de développement en cours.
 - Faible niveau de concertation, d'échange et de diffusion des informations et besoins de capitaliser et de diffuser les différentes expériences réalisées dans le cadre des différents projets et de les diffuser
 - Besoin/récessivité d'une meilleure prise en compte des aspects pastoraux dans la nouvelle stratégie de développement durable des forêts et des parcours.
 - Nécessité d'institutionnaliser la pratique de l'approche participative, notamment en mettant en place des mécanismes et des cadres de concertation durable pour améliorer la bonne gouvernance, et en mettant en fonctionnement ponctuel et irrégulier des comités de coordination et des comités de pilotages créés respectivement aux besoins des projets ou de la réalisation des études thématiques ou stratégiques.
 - Importance de la capitalisation de l'expérience menée dans le cadre du projet régional dans le cadre des différents programmes et projets en cours ou à préparer pour renforcer la bonne gouvernance à tous les niveaux et à toutes les étapes.
 - Approche adoptée pour tester la pratique de l'approche participative en vue d'assurer une meilleure intégration de l'espace forestier dans les plans de développement et de renforcer le partenariat et les synergies entre les différents intervenants (bilan et perspectives).
- **Actions convenues**

Tableau 6 : Actions convenues

Action	Chef de fil	Délai
Mettre à la disposition des participants les documents du projet.	Point focal du projet (DGF)	20 septembre 2014
Établir une situation de référence sur l'état de la végétation pastorale en se référant notamment aux études antérieures (carte phyto-socio-écologique, plan d'aménagement).	Mme Rania (INGREF)	Fin septembre 2014
Cartographier les zones potentielles identifiées pour réhabiliter les ressources pastorales et identifier les usagers concernés.	Arrondissement des forêts et Direction régionale de Ain Draham (ODESYANO)	Fin septembre 2014
Étudier la possibilité de réaliser, à titre pilote au niveau du site, une opération d'exploitation du liège et de gestion des parcs à liège dans le cadre d'une cogestion avec les usagers de la forêt (montage, modalités, plan d'action).	DGF / ODESYANO / Consultant	Fin novembre 2014
Séance travail entre les partenaires (faire le point avec les acteurs impliqués dans le processus).	ODESYANO / DGF/ OEP/ INGREF	Fin novembre 2014
Élaborer, en concertation avec les membres du CD et les usagers concernés, un dossier technique et un plan d'action pour réaliser les actions d'amélioration et de gestion des parcours.	Spécialistes matières de l'ODESYANO / l'OEP, DGF/INGREF et consultants	Fin janvier 2015
Intégrer dans les PDP et le contrat-programme 2015 les actions forestières identifiées en complémentarité avec les autres activités.	Direction régionale de l'ODESYANO à Ain Draham et partenaires	Fin avril 2015

ANNEXE 6 : PROPOSITION D'UNE CONVENTION CADRE POUR LA COGESTION DE L'EXPLOITATION DU LIEGE ET LA GESTION DES PARCS A LIEGE

Cadre de la convention

La DGF a défini et adopté une nouvelle stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcs 2015-2024 fondée notamment sur une meilleure ouverture du secteur sur son environnement. Cette stratégie repose sur la mise en œuvre d'un processus de développement partenarial participatif et intégré permettant notamment : (i) d'impliquer et responsabiliser réellement les usagers des forêts dans une dynamique de cogestion efficace et durable des ressources forestières et pastorales compatible avec la réhabilitation, la préservation et la valorisation de ces ressources et (ii) d'instaurer une **bonne gouvernance** locale des biens, services et valeurs que recèlent ces ressources.

Pour concrétiser ces nouvelles orientations stratégiques, la DGF est en train d'engager un processus d'adaptation du cadre institutionnel, socio-institutionnel et juridique. C'est dans ce contexte que la présente opération pilote a été conçue afin d'enrichir le référentiel et les expériences en matière de cogestion des ressources forestières et d'apporter des éléments à la prise de décision en la matière. Il s'agit de mettre en place **un mode de gestion** du chêne liège dans la forêt de Tegma, située dans le bassin versant de Barbara dans le Nord-Ouest de la Tunisie (voir carte en annexe) de manière à rationaliser l'exploitation et la valorisation de ce produit forestier qui a un intérêt économique et socio-économique important en général et dans la zone concernée, en particulier. En effet, l'exploitation du liège est exercée depuis longtemps et à ce jour en régie, en utilisant la main d'œuvre de la région, payée au rendement à raison de XXX/jour. Cette activité permet de générer dans la zone ciblée XX JT /an pour X personnes.

Cette convention précise les rôles et les responsabilités des deux partenaires contractants, la DGF, représentée par le chef d'arrondissement des Forêts de Jendouba et le Groupement de Développement Forestier (GDF), en tant que représentant des usagers de la forêt.

Termes de la convention

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de fixer le cadre global et les modalités partenariales de collaboration entre la DGF et le GDF de Tegma pour la cogestion du liège dans la forêt de Tegma.

Article 2

La DGF s'engage à confier l'exploitation du liège dans la zone concernée au GDF selon un plan annuel précisant les parcelles et leurs superficies ainsi que les prescriptions techniques à respecter pour le démasclage du liège et pour la réalisation des opérations de stockage dans le parc à liège et de nettoyage de la forêt. Ce plan sera établi en commun accord et consigné par les deux parties. Il sera annexé à la présente convention et en fait partie.

Article 3

La DGF assurera la formation et le renforcement technique sur le terrain des ouvriers spécialisés dans les techniques de démasclage et des autres opérations qui y sont liées (transport, stockage, pesage, empilage, nettoyage, etc.)

Article 4

La DGF fournira les équipements adéquats en nombre suffisant et en qualité requise pour effectuer les opérations de démasclage de liège et les opérations de pesage de liège récolté et de nettoyage de la forêt et du parc à liège.

Article 5

Le GDF est tenu d'effectuer entièrement toutes les opérations afférentes à l'exploitation du liège à savoir le démasclage, le transport du liège récolté au parc à liège, le pesage et l'empilage des quantités récoltées, en respectant les normes et les directives techniques convenues et en utilisant la main d'œuvre spécialisée de la zone, en particulier les jeunes bénéficiaires de la formation en la matière. Il assurera le gardiennage du parc à liège et son entretien régulier.

Article 6

Toute la quantité de liège récoltée doit être entièrement livrée au parc à liège et aucune autorisation ne sera délivrée et permise pour l'utilisation ou la vente du liège récolté.

L'exploitation, l'enlèvement et le transport des produits issus des différentes opérations à effectuer seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur, notamment l'obtention du permis de colportage.

Article 7

La DGF effectuera le paiement de l'ensemble des prestations convenues en appliquant les prix et les normes d'usage pour chacune des opérations convenues en tranches mensuelles selon les quantités de liège récoltées et livrées au parc à liège.

Article 8

La réception des quantités de liège et des autres prestations convenues et réalisées par le GDF sera assurée par une commission désignée par le chef d'Arrondissement des Forêts de Jendouba, composée de deux ingénieurs en charge de l'aménagement et de l'exploitation et du chef de triage concerné. Le GDF sera membre de cette commission et y sera représenté par au moins deux membres (le président ou son adjoint et un autre membre désigné par le président du GDF).

Article 8

Le GDF devra en outre se conformer à tous les règlements concernant la conservation et l'exploitation des forêts et le cas échéant à toutes les instructions qui lui seront données par les services forestiers dans l'intérêt de la préservation des ressources forestières.

Article 9

Le plan d'exploitation du liège et la description détaillée des prestations à réaliser par le GDF ainsi que leurs coûts respectifs et les modalités de paiement au GDF seront fournis en annexe et feront partie intégrante de la présente convention.

Article 10

Le GDF s'engage à participer activement, en mobilisant les usagers de la forêt, à toute opération de surveillance et de préservation de la forêt.

Article 11

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties concernées. Sa durée est de trois ans reconductible à la demande du GDF et sous réserve de l'accord de la DGF.

ANNEXE 7 : PROGRAMME PREVISIONNEL D'EXPLOITATION DU LIEGE SUR LE SITE

Tableau 7 : Programme prévisionnel d'exploitation du liège sur le site

Année	Nombre d'arbre	Quantité du liège (quintal)
2016	17008	2603
2017	13205	2169
2018	32434	4332
2019	07911	1187
2021	28055	3000
2022	33775	4005
Total	132.388	17.296

Source : Arrondissement des forêts de Jendouba, 2015

ANNEXE 8. : OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES DE BASE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN MILIEU BOISE

Exploitation et valorisation des produits forestiers dans les secteurs ciblés (Jouaouda et OuledMfadda)

Quels sont les produits forestiers tirés de la forêt par la population et pour quels usages ?

Tableau 8

Nature des produits forestiers exploités et utilisés par la population	Nb de ménages concernés	Principal concerné par l'activité (H, F, J)	Période de récolte	Lieux	Principaux usages de ces produits
Bois de chauffage	1000 ménages	Toute la population	Novembre à avril	Tegma3	Bois de feu
Broussailles	1000 ménages	Toute la population	Octobre à mai	Tegma 3	Clôture et bois de feu
Sables / pierres	50 ménages	Selon la demande	Toute l'année	Tegma 3	Construction
Ramassages des glands de chêne liège	Toute la population	Toute la population	Décembre-janvier	Tegma3	Alimentation cheptel

Quels sont les produits forestiers exploités et commercialisés par la population ?

Tableau 9

Nature	Nb de ménages concernés	Responsable de la vente (H, F, E)	Lieu de vente	Quantité moyenne par ménage (2010/2013)	Prix unitaire moyen	Période
Néant						

Quels sont les menus produits forestiers exploités et pour quels usages ?

Tableau 10

Nature de la ressource / produits	Nb d'exploitants concernés	Quantités vendues				Période de récolte	Lieux (zone) d'exploitation	Principaux usages de ces produits
		2010	2011	2012	2013			
Bois de chauffage	236	122	42	410	185	Novembre à avril	Forêt Tegma3	Bois de feu
Broussailles	67	168	83	37	06	Octobre à mai	Forêt Tegma3	Clôtures Bois de feu
Sables /pierres	35	125	42	09	31	12 mois	Forêt Tegma3	Construction
Ramassage des glands de chêne liège	Toute la population	Gratuit				Décembre-janvier	Forêt Tegma3	Alimentation cheptel

Produits forestiers exploités à l'entreprise (Une fiche par produit)

1. Nature du produit :
2. Mode de gestion de la ressource exploitée :
 - Rotation appliquée (durée):
 - Période d'exploitation :
 - Règles à respecter :
3. Données socio-économiques pour les 5 dernières années

Tableau I I

Information	2009	2010	2011	2012	2013
Nom et contacts de l'entreprise (téléphone)					
Lieu de l'exploitation					
Superficie exploitée (ha)					
Période d'exploitation					
Montant du marché (DT)					
Quantité du produit obtenu					
Nombre de personnes employées (H / F)					
Néant					

4. Quelles sont les principales contraintes limitant la valorisation de la ressource ?

Tableau I 2

Contraintes	Solutions proposées par les usagers
Parcours dégradé Sol érodé difficilement cultivable Rendement insuffisant des céréales La difficulté d'approvisionnement en aliment de bétail et en services vétérinaires adéquats	Amélioration des parcours La conservation des eaux et des sols L'approvisionnement collectif en aliment de bétail et le recours aux prestations vétérinaires collectives Amélioration des abris pour les bétails L'intensification de la vulgarisation agricole et l'appui aux exploitants Formation dans divers domaines dont notamment l'exploitation forestière
Expériences et savoir-faire agricoles réduits Chômage répandu parmi les jeunes Opportunités réduites pour l'emploi des femmes et des filles	Diversification des sources de revenus Développement de l'arboriculture Introduction de l'engraissement Introduction d'une nouvelle race caprine La modernisation de l'apiculture

5. Quelles sont les principales causes des dégradations des ressources forestières et les solutions pour leur réhabilitation ?

Tableau I 3

Ressources	Causes de dégradation	Solutions envisageables de réhabilitation
Chêne Liège	Le dépérissement du Chêne liège Pression humaine : mutilation, coupe illicite	Régénération par coupe progressive, avec mise en défens Amélioration des parcours en forêt et sur terres privées et encouragement des cultures fourragères en zones péri-forestières
Chêne Zen	Pression humaine : mutilation, coupe illicite	Mise en défens
Clairières	Pâturage très intense avec un sol fortement tassé et un tapis herbacé très dégradé	Encouragement de l'introduction des cultures fourragères (Sulla, bersim, avoine...)
Maquis	Maquis très dégradé	Amélioration des ressources pastorales (recépages et réensemencement par bandes)

6. Potentialités et possibilités de valorisation des ressources forestières

Tableau 14 : Quelles sont les ressources forestières d'intérêt socio-économique qui méritent d'être valorisées ?

Ressources	Types de produits exploitables	Contraintes de valorisation	Solutions envisageables
Parcours forestier	Strates herbacée et arbustives Glands de chêne liège	Parcours très dégradé Absence d'aménagement	Amélioration des parcours forestier en complémentarité avec les autres ressources pastorales et cultures fourragères sur terrain privé
Glands de chêne liège	Complément fourrager en automne et hiver	Exploitation non contrôlée, ni organisée	Mettre en place une gestion concertée
Liège	Liège	Exploitation en régie sans implication des usagers	Mise en place d'une cogestion de cette ressource et des parcs à lièges

Organisation de la population dans les deux secteurs ciblés

Tableau 15

Identification de l'organisation	Date de création	Contexte de sa création (Projet)	Appréciation sur le fonctionnement actuel et principales activités de l'organisation
Secteur Jouaouda			
Groupe de développement agricole (GDA) à Ain Harrath	3/05/2005	Projet de Gestion Intégrée des Forêts (cofinancé par la coopération japonaise)	Actuellement le GDA n'est pas fonctionnel
Comités de développement	15/4/2013	Projet de développement de zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest (cofinancé par la Banque Mondiale)	Fonctionnel
Secteur Ouled Mfadda			
Comité de développement	Mai 2013	Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest	Fonctionnel

Relation des usagers avec le milieu forestier (Nature et importance des délits)

Tableau 16

Nature et importance des délits	2009	2010	2011	2012	2013	Cumule
DÉFRICHEMENT						
Quantité (ha)	08	06	08	22	17	61
Nombre de PV	32	16	35	82	61	226
Montant contraventions (DT)						
Zones les plus touchées	Série	Série	Série	Série	Série	
ABATTAGE DES ARBRES						
Quantité (arbres)	125	61	210	588	235	1219
Nombre de PV	12	05	05	11	19	52
Montant contraventions (DT)	1.235.500	-	750.400	895.200	630.000	3510
Zones les plus touchées	Série		Série	Série	Série	Série
PACAGE						
Nombre de PV	04	01	Non recensé	Non recensé	Non recensé	5
Montant contraventions (DT)	200	40	-	-	-	240
Zones les plus touchées						
INCENDIES						
AUTRES DÉLITS (incendies, chasse)						
Nombre de PV	07	-	-	04	-	11
Montant contraventions (DT)	169.000	-	-	80.000	-	249

